PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL CONJOINT VILLE – CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

<u>Présents</u>: Conseil communal:

M. Paul-Olivier DELANNOIS, Bourgmestre.

Mme Coralie LADAVID, première échevine.

M. Philippe ROBERT, Mme Caroline MITRI, M. Jean-François LETULLE,

Mme Sylvie LIETAR, Mme Laurence BARBAIX, Échevins.

Mme Laetitia LIENARD, Présidente du CPAS.

Mme Marie Christine MARGHEM, M. Jean Louis VIEREN, M. Armand BOITE,

M. Emmanuel VANDECAVEYE, M. Brieuc LAVALLEE, M. Xavier DECALUWE,

M. Louis COUSAERT, M. Simon LECONTE, M. Benjamin BROTCORNE,

M. Vincent LUCAS, M. Jean-Michel VANDECAUTER, M. Guillaume

SANDERS, M. Benoit DOCHY, Mme Léa BRULE, Mme Béatriz DEI CAS,

Mme Elise NEIRYNCK, M. Gwenaël VANZEVEREN, Mme Virginie LOLLIOT,

M. Vincent DELRUE, Mme Dominique MARTIN, M. Geoffroy HUEZ, Conseillers.

M. Paul-Valéry SENELLE, Directeur général faisant fonction.

M. Nicolas DESABLIN, Directeur général adjoint faisant fonction.

Conseil du centre public d'action sociale :

Mme L. LIENARD - présidente.

M. B. LEFEBVRE, Mmes C. JESSON, L. ARA, MM. JM. ORLANDI, A. MELLOUK.

JL. VIEREN, Mme S. DESCARPENTRY, D. DELAUNOIS, M. Q. ERVYN, Mme C. CASTERMAN, M. J. NEIRYNCK - Conseillers du centre public d'action

sociale.

Absents: M. Vincent BRAECKELAERE, Échevin.

M. Robert DELVIGNE, Mme Ludivine DEDONDER, M. Benoit MAT, M. Didier

SMETTE, M. Laurent AGACHE, M. Grégory DINOIR, Mme Loïs PETIT,

M. Bernard TAMBOUR, M. Flavien NYEMB, Conseillers.

Mme B. DEWAELE, Conseillère du centre public d'action sociale

Mme I. DEFROYENNES - Directrice générale faisant fonction.

SEANCE PUBLIQUE

1. Communications.

Monsieur le Bourgmestre **Paul-Olivier DELANNOIS** ouvre la séance publique à 18 heures 30.

Le conseil communal conjoint prend connaissance du document suivant mis en annexe :

- le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021.

2. <u>CPAS. Présentation par le réviseur d'entreprise - certificateur du rapport sur le compte 2021.</u>

Monsieur ROUSSEAU s'exprime en ces termes :

"C'est le 3ème exercice du genre et vous commencez à avoir l'habitude. Trois types de rapports, le 1er qu'on a qualifié de note complémentaire au rapport de certification, il s'agit en fait de la stratégie d'audit qui a été développée pendant l'exercice 2021.

Ne figure pas dans cette note complémentaire, le fait que l'équipe d'audit se compose de 7 personnes : 2 réviseurs signataires, 1 qui est sur le terrain et un autre qui revoit le dossier, un réviseur collaborateur, un stagiaire réviseur, et 2-3 collaborateurs et collaboratrices dans la pleine saison d'audit.

L'objectif de la mission n'a pas changé, il était fixé dans le cadre du cahier des charges et l'objectif de la mission est de certifier les comptes, je rappellerai lesquels.

1er point, les spécificités d'un CPAS, donc qui établit la comptabilité ? : votre directeur financier sous l'autorité du bureau permanent, vous verrez que ça a toute son importance dans le cadre de la certification.

Qu'est-ce qu'on certifie ? Non pas la compta budgétaire, je tiens à vous signaler que nous allons y regarder de façon attentive, je l'expliquerai, mais la compta générale c'est-à-dire la partie patrimoniale de votre comptabilité. Et vous voyez le boni de l'exercice se figure à 2.500.000 euros tenant compte bien évidemment des spécificités de la compta budgétaire. J'ai l'habitude de dire, deux mondes se rencontrent, le monde de la rigueur de la compta budgétaire et le monde des normes internationales d'audit et les normes ISA qui ont un degré d'exigence, le plus fort en matière de contrôle.

Comment s'est déroulé notre contrôle, nos travaux. Tout d'abord une partie un peu moins visible. On planifie les contrôles et on revoit les risques à la lumière des pièces qui sont portées à notre connaissance, et bien évidemment de la connaissance sectorielle. Donc si on a des risques pour des maisons de repos qui apparaissent, ce sont des risques que nous allons revérifier au cours de l'exercice.

A mi-parcours, principalement des travaux sur des tests procédure, c'est-à-dire, comment votre CPAS est organisé afin de faciliter la clôture des comptes 2021.

Un audit sur place au mois d'avril, mai, l'intérim s'étant déroulé en octobre-novembre et j'annonce tout de suite la couleur, il a été poursuivi, parce que si on s'arrête sur des tests de procédure en octobre novembre, il faut quand même tester la fin de l'année pour voir si vos procédures tiennent toujours le coup.

Vous voyez qu'on ne s'est pas contenté, et ça dans le milieu d'audit c'est une règle de nature générale, des informations qu'on recevait en interne, on a obtenu des confirmations auprès d'organismes extérieurs notamment vos banques, des fournisseurs, des clients principalement des mutuelles, l'ONSS, le précompte professionnel, les tiers spécifiques en matière de subsidiation, et des avocats.

Avant la signature, une revue est organisée par les signataires et le 2ème signataire et alors il y a toujours une phase de discussion entre février, mars, avril et les comptes qu'on nous remet pour l'audit. C'est là que vous ne voyez pas apparaître le processus d'amélioration mais vous allez en déduire grâce au rapport final qu'il y a quand même des améliorations notables dans votre CPAS.

On rappelle comment on a fait nos travaux sur base des normes ISA. Rappeler qu'au niveau des CPAS, le lien de chainage automatique existe entre la comptabilité dite budgétaire et la comptabilité générale.

Ce lien de chainage automatique fait l'objet d'un contrôle exhaustif dans le cadre du marché de certification.

Sur les provisions et les pertes créances, là il faut rappeler qu'un CPAS ne se gère pas comme une entreprise privée. Vous avez des articles qui sont prévus à cet effet. Je fais une provision si j'ai les disponibilités budgétaires.

Sur les créances, votre directeur financier ne peut porter en irrécouvrable que dans trois cas de figure, c'est réellement mentionné dans la loi. Et à juste titre, c'est de l'argent public. Les jugements de la direction et estimations comptables, elles sont téléguidées par le règlement général de la comptabilité communale.

Les anomalies non corrigées, vous en doutez, c'est cela qui fera l'objet d'une réserve à la fin du rapport, où j'entends déjà une première question, pourquoi des réserves ? Je l'expliquerai tout à l'heure.

Les sujets importants qui ont fait l'objet d'une correspondance avec la direction, nous avons écrit plusieurs mails, et une synthèse de ces recommandations figure dans la lettre de recommandation, dans le jargon on l'appelle la management letter.

L'opinion du commissaire, c'est une opinion avec réserve mais le nombre de réserves diminue.

Alors concernant la comptabilité budgétaire, le fait de réaliser 98 % des recettes, 97 % des dépenses fait que vous avez 1 % de résultat en comptabilité budgétaire.

C'est relativement facile à suivre bien évidemment. Les aspects organisationnels, vous voyez les points où on dit on peut faire mieux, moins bien. Un tableau de suivi figure également et comme l'exercice précédent, je peux déjà annoncer la couleur de l'exercice suivant. L'absence de vision de données du passé fait que vous allez régler les problèmes par phase progressivement et il faut l'accepter. On a trouvé un modus operandi avec le CPAS, on détecte un problème, il se corrige progressivement l'année suivante et vous voyez que le bulletin s'améliore d'année en année. Ça c'est notre stratégie d'audit telle qu'elle a été mise en place pour l'exercice 2021.

Dans la management letter, on doit communiquer avec la direction du CPAS sur les risques, les normes ISA, ce sont des analyses des risques et vous voyez la reconnaissance des revenus, il faut tenter l'exhaustivité des revenus, la gestion des dossiers du personnel. Vu le nombre d'équivalents temps plein, vu le type de statuts, vu le type de subsidiations, il faut tester bien entendu évidemment les dossiers du personnel, également les achats, les marchés publics, et heureusement vous avez cette notion de mandat qui est d'un grand secours dans cette technique de comptabilité budgétaire.

La récupération des créances est un des points qui est suivi d'année en année. Le suivi des immobilisés, vos investissements, la dépendance vis-à-vis des pouvoirs subsidiants et la Ville de Tournai. Vous savez très bien que le déficit c'est la Ville qui le comble.

Cette analyse de risque ne part pas d'une page blanche. Votre CPAS répond à cette analyse de risque. Et sur base de ce qu'ils nous ont déclaré, on va mener des tests. On ne mène pas des tests sur tout, on mène des tests sur ce qui a un lien avec les comptes du CPAS.

1ère chose, on se dit : tiens en 2020, on avait émis des réserves. Qu'avez-vous fait pour supprimer les réserves ? Vous voyez que le 1er point cotisation ONSS, le point est solutionné. Les comptes 2021 intègrent des corrections à concurrence de quasi 370.000€ de cotisations ONSS.

Le lien entre les subsides d'investissement et immobilisés est toujours en traitement. Donc le réviseur ne va pas vous donner le bulletin le meilleur, il va dire oui, c'est mieux mais peut mieux faire. On revient toujours sur ces règles d'amortissement, pas de problème, certaines paraissent désuètes au niveau économique. Beaucoup de secteurs publics appliquent encore ces notions de 50 ans.

Les récupérations auprès de pouvoirs subsidiants, il y a une amélioration mais le travail n'est pas fini, donc vous voyez la 2ème réserve qui pointe à l'horizon.

Est-ce qu'il y a des nouvelles réserves dans le bulletin 2021 par rapport à 2020 ? Non, donc les réserves étaient déjà existantes en 2020 et sont reprises en 2021 avec un degré moindre.

Les litiges en cours, vous savez qu'il y a des éléments qui sont pendants et donc feront l'objet de confirmation externe bien évidemment pour savoir s'il faut traduire quelque chose dans la comptabilité.

Quelque chose d'assez intéressant, c'est qu'une réconciliation de l'aide sociale a pu être réalisée au cours de l'exercice 2021, le lien entre dépenses et recettes.

Vous voyez les tests de procédure uniquement le contrat interne jugé pertinent pour la reddition des comptes, le reste pour nous c'est moins important.

Quels sont les cycles qui ont été audités en procédure ? Tout d'abord, les achats, 46 mandats ont été pris et la technique utilisée c'est le sondage aléatoire. Que ce soit un petit, un gros ou moyen mandat, la chance qu'il tombe dans le pipeline est la même.

Un test de cheminement a été réalisé pour 5 de ces 46 mandats, cheminement ça veut dire du bon de commande jusqu'au paiement : pas d'anomalie particulière. Les mandats, aucune anomalie n'a été relevée dans ce cadre.

Le caractère éthique, et ça je pense qu'il faut laisser la possibilité du choix de test de caractère éthique et ces techniques-là sont des contrôles imprévisibles. Ça va peut-être porter sur une petite somme ou sur une écriture comptable et on gratte.

Et sur les dépenses à caractère éthique qui ont été réalisées pour l'exercice 2021, nous n'avions pas de remarque non plus.

Sur les mises en concurrence, une petite anomalie a été relevée dans le cadre d'un marché de location. La somme n'était pas significative.

Beaucoup plus important est le cycle du personnel. 40 membres du personnel ont de nouveau été testés. Et quand je dis tester, c'est un test de cheminement. Donc de l'entrée de votre travailleur jusqu'au paiement du travailleur. Est-ce que le barème est appliqué ? Est-ce que le subside suit son cours ? etc. C'est un test à mener de façon systématique. Est-ce qu'on sait tout faire en une année ? Non, on vous dit voilà au cours des 3 ans, 25 % de votre masse salariale a été auditée.

Le cycle des ventes. Vous allez me dire, vous ne faites pas de test de procédure, mais non, parce qu'on a d'autres techniques qui sont des techniques de validation de comptes qui sont beaucoup plus opérantes. Par exemple, les maisons de repos, nous confirmons auprès de mutuelles. Vous avez mis en place cette année, je tiens à féliciter l'équipe du DF, les rejets de mutuelles de façon complémentaire exhaustive.

On fait un test sur les présences fois les prix pratiqués et donc tout cela donne sens aux chiffres qui arrivent en bout de course en matière de maisons de repos.

Pour les crèches, même chose, croisement avec votre logiciel facturation Bambino et les subsidiations ONE, les maisons d'accueil AVIQ, idem on obtient toutes les données de l'AVIQ pour les comparer. Cuisine centrale, un test entre le nombre de repas et les prix pratiqués. Idem pour les loyers etc.

On ne va pas en un test de cheminement. Est-ce que ça a un sens ? Non par forcément, moi ce qui fait sens dans les maisons de repos, c'est comme je vous l'ai dit, aller voir ce que vous avez perçu des mutuelles, pourquoi il y a des rejets, est-ce que le rejet on peut le réintroduire positivement ou est-ce que ça devient une perte définitive ?

Pour le cycle d'hiver, c'est le cycle sur la subsidiation de l'aide sociale. Là je vous ai dit que nous étions parvenus à faire une réconciliation entre les dépenses ex-sociales et la partie subsidiable de l'aide sociale et la réconciliation sur 23,5 millions d'euros c'est un écart de 18.000 euros.

Il y avait moyen de chercher pour arriver peut-être à zéro mais à un certain moment vous perdez plus de temps à chercher que de se dire, on n'est même pas au dixième du millième d'écart.

Sur les aspects légaux, le CPAS joue la transparence et nous a permis l'accès à une plateforme recensant les procès-verbaux des conseils de l'action sociale. Ça sert à quoi ça ? Ca nous permet de se dire, est-ce que le CPAS décide certaines choses qui ont des implications budgétaires et financières qui devraient être traduites dans le compte ?

Vous voyez que dans le planning le début janvier est la période où on confirme nos soldes auprès des mutuelles, des banques et du précompte, l'ONSS, avocats, APE. Le FOREM aussi a été mis à contribution. En février, première actualisation du RIS sur base des premières balances qui sortent et c'est là qu'on a une possibilité de changement avec l'équipe du DF avant les comptes définitifs. Car quand les comptes définitifs nous sont présentés, votre comptabilité budgétaire fait qu'elle est irréversible. Donc s'il y a une erreur, c'est une réserve.

Vous voyez qu'on vous a annoncé, qu'il n'y a plus de réserve en plus que celles mentionnées en 2020.

Le bulletin est toujours aussi standardisé comme les années précédentes, c'est un bulletin qui rappelle ce que sont les normes ISA donc opinion avec réserves, sur base du règlement général de la comptabilité communale applicable au CPAS.

La réserve porte sur les deux mêmes points, qui figuraient à l'exercice précédent. On vous rappelle qu'on a fait notre contrôle selon les normes ISA et alors point important, nous avons obtenu de l'administration du CPAS et des préposés parce qu'on ne se contente pas d'aller voir le directeur financier, ce qui est intéressant dans un audit, c'est d'aller faire le tour des services et d'obtenir des explications. Vous voyez qu'on a eu un bon retour en matière d'explications et d'informations à l'intérieur du CPAS.

Autre point, il y a toujours des litiges en cours, l'issue juridique n'est pas encore connue et donc il pourrait y avoir des impacts à l'intérieur du CPAS.

On vous invite à suivre d'année en année le hors bilan, ce sont des droits et engagements en particulier en matière sociale, congés de maladie, fin de carrières, etc.

On rappelle, qui est responsable de quoi. C'est l'administration du CPAS qui est responsable de l'établissement des comptes, et le réviseur de nouveau, il met son parapluie et dit, est-ce que j'ai une responsabilité absolue ? Non, l'objectif est d'obtenir une assurance raisonnable.

Que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Le raisonnable veut dire quoi ? 95 %. Voilà ce que j'enseigne aux étudiants à l'université. Le risque d'audit ne doit pas dépasser 5 %. Petite confidence.

Pourquoi pas absolue, parce qu'on travaille par sondage, les milliers de pièces que vous avez, tout n'est pas auditable bien évidemment, il faut cerner ce qui est significatif de ce qui ne l'est moins. On apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le CPAS mais sur lequel ils n'ont pas grand-chose à dire, c'est téléguidé dans la comptabilité budgétaire.

Et je terminerai par ceci : en 2019 abstention sur le compte de résultat avec 5-6 réserves. En 2020, 3 réserves. Et 2021, 2 réserves. Je ne peux vous inviter qu'à hiérarchiser ces réserves.

Le contrôle sur le passé qui a plus d'implication budgétaire devrait être la priorité. Le contrôle sur les subsides à l'investissement et le lien avec les investissements, on peut vivre avec une réserve de ce genre-là."

Monsieur Quentin ERVYN intervient ensuite:

"Chaque année, je sollicite le directeur financier par rapport à la question de recettes en exercice antérieur inscrites au compte."

Monsieur le Directeur financier Sébastien DIEU répond en ces termes :

"La difficulté pour Monsieur ROUSSEAU de répondre à ce genre de question c'est que dans la comptabilité générale, il n'y a pas de distinction entre l'exercice propre à l'exercice antérieur ni de distinction entre la partie ordinaire et extraordinaire. Donc ce n'est pas par le biais du contrôle qu'on pourrait vous donner ce genre de réponse."

Monsieur ROUSSEAU:

"Je me permets quand même de compléter ce que Monsieur DIEU vient de dire. N'oubliez pas que vous avez une réserve sur des créances et dettes antérieures. Et effectivement, les balances c'est quelque chose où on voit des soldes mélangés d'exercice en exercice mais on sait quand même retrouver indirectement des soldes antérieurs à certaines dates. Il suffit de poursuivre l'analyse. Vous voyez que par rapport aux exercices antérieurs, on avait mis des réserves et ça concernait les exercices antérieurs. Bien sûr que si vous corrigez en 2021, vous allez avoir une recette de l'exercice antérieur qui va être matérialisée en comptabilité. Le chemin n'est pas terminé et c'est pour ça que je permettais de dire, on va le hiérarchiser sur cette partie exercice antérieur. De là à vous dire, le montant exact des créances des exercices antérieurs, je peux faire un petit test intérim et revenir avec un chiffre beaucoup plus précis."

Le conseil conjoint Ville - Centre public d'action sociale prend la délibération suivante :

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs;

Vu la décision du Bureau permanent du 9 novembre 2018 relative au lancement d'un marché public pour la désignation d'un réviseur d'entreprise - commissaire aux comptes;

Vu la décision du Bureau permanent du 1er mars 2019 relative à la désignation d'un réviseur d'entreprise certificateur des comptes;

Vu la décision du Conseil de l'action sociale du 18 mai 2022 d'arrêter les comptes ordinaire et extraordinaire du Centre public d'action sociale de l'exercice 2021;

Considérant la transmission des documents du compte au cabinet Joiris, Rousseaux & co, Réviseurs d'entreprises associés SC SPRL;

Considérant le dossier de certification des comptes contenant:

- le rapport du commissaire certificateur au conseil communal de la Ville de Tournai sur le Centre public d'action sociale de Tournai pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- la note complémentaire au rapport de certification des comptes arrêtés au 31 décembre 2021;
- la management letter;

PREND CONNAISSANCE

du rapport du réviseur d'entreprises certificateur relatif au compte de l'exercice 2021 (services ordinaire et extraordinaire) et des pièces constituant son dossier, lesquels sont annexés et font partie intégrante de la présente délibération.

3. <u>Politique sociale concertée entre le Centre public d'action sociale (CPAS), la Ville et le Relais social urbain. Politique d'insertion socioprofessionnelle. Présentation.</u>

Madame la Présidente du CPAS, Laetitia LIENARD, s'exprime en ces termes :

"Quelques minutes pour excuser notre directrice générale faisant fonction qui aurait vraiment apprécié d'être avec nous mais qui vit actuellement quelques heures difficiles et qui sera absente ce soir et donc on pense bien naturellement à elle ce soir.

Vous dire aussi que dans le cadre de la certification des comptes, le 1er marché qui avait été lancé, l'était pour les années 2019-2020 et 2021. On a relancé un marché cette année début 2022 et on a redésigné une entreprise pour faire les années 2022-2023 et 2024 et comme ça on aura une législature complète de certification des comptes.

Dans le cadre du conseil conjoint Ville et CPAS, on a pour habitude de présenter les statistiques et elles sont importantes et très larges mais on fait le focus sur les points les plus importants de la politique sociale menée au CPAS en collaboration avec d'autres opérateurs notamment ici le Relais social urbain représenté également par Monsieur Quentin ERVYN, son président.

On fait un focus aussi sur le contexte socio-économique, ce sont des statistiques qui proviennent de sources officielles soit c'est STATBEL, soit WALTSAT desquelles sont retirés les chiffres.

Ici les premiers chiffres qui vous sont présentés concernent le contexte socio-économique comparé entre Tournai, le Hainaut mais également la Wallonie. Et on fait un comparatif entre le taux de chômage, la part des 18-64 ans qui bénéficient du RIS et la part des ménages vivant dans un logement public.

La part des ménages qui sont dans un logement public c'est ce qui se trouve en vert et selon les indicateurs repris chez STATBEL, quand ils entendent par logement public ce sont les gens qui se trouvent dans un logement qui appartient à une société de logement de service public. Ici vous avez une part de 6,62 % à Tournai, 7,65 % dans le Hainaut et 6,09 % en Wallonie.

Plus particulièrement pour la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, vous voyez qu'on est un peu au-delà de la moyenne en Hainaut et de la moyenne wallonne alors que les chiffres sur Tournai ont tendance, et vous le verrez dans les slides suivants, à baisser par rapport à 2019.

Par contre par rapport au taux de chômage vous voyez que le pourcentage tournaisien est un peu en-deçà de la moyenne en Hainaut et un peu au-delà de la moyenne wallonne. Au niveau des services obligatoires, on le rappelle à chaque conseil conjoint, il y a deux services obligatoires au CPAS, c'est le service social de 1ère ligne et le service insertion socioprofessionnelle pour lesquels on va reprendre les chiffres dans le cadre de cette présentation.

Les services non obligatoires, ce sont les maisons de repos, les services d'accueil et d'hébergement et de l'enfance.

Simplement ici un petit focus sur les maisons de repos puisque c'est une question qui nous revient assez régulièrement notamment au sein des instances wallonnes. On nous demande encore, tiens après le Covid est-ce que vous avez encore des gens qui veulent venir en maison de repos parce que c'est vrai que dans d'autres secteurs, on n'ose plus vraiment entrer dans une maison de repos. Chez nous, elles sont remplies tant au Moulin à Cailloux, qu'à l'Ombre du Temps qu'à Benjamin Grugeon.

Au niveau des maisons d'accueil, la maison d'accueil La Consoude a accueilli 34 personnes entre le 1er janvier 2022 et le 30 septembre 2022. On est toujours à 36 résidents au home Valère Delcroix et on accueille 14 personnes aux Oliviers.

Le centre de scolarité accueille toujours 15 à 25 enfants par jour. On a toujours 42 places agréées pour la crèche du Clair Matin et on a un taux d'occupation de 15,3 pour le service résidentiel général des Carliers.

Une photographie budgétaire. On a fait ici le focus sur les plus grandes dépenses du CPAS. Vous avez ici au niveau des dépenses à l'ordinaire, la dépense la plus importante est celle du personnel, 45 % de notre budget général. Ensuite vous avez 9 % pour le fonctionnement, des dépenses de transfert pour 43 %. Les dépenses de transfert les plus importantes sont les RIS, ainsi que les aides sociales complémentaires. Et enfin 3 % pour les dépenses de dette ce qui est vraiment très peu.

Au niveau des dépenses de transfert, on les a déclinées également. Vous avez la part la plus importante c'est 73 %, ce sont les RIS et en deuxième position vous avez les aides sociales complémentaires qui représentent 12 % de nos dépenses de transfert. Dans les aides sociales complémentaires vous pouvez avoir des aides parapharmaceutiques, des aides pharmaceutiques, des aides au logement, des aides pour le paiement des repas scolaires, c'est assez vaste. Des dépenses également pour la réinsertion socioprofessionnelle et plus particulièrement ici pour la remise à l'emploi au travers des articles 60. Et le fonds énergie qui fait partie également des dépenses les plus importantes du CPAS mais au regard des RIS et des aides sociales complémentaire est relativement restreint à l'heure actuelle en tout cas. Au niveau de la moyenne annuelle des bénéficiaires du RIS, on voit une courbe ascendante entre 2010 et 2019 passant de 1.004 bénéficiaires à 1.917 bénéficiaires du RIS, avec une courbe descendante à partir de 2019 pour atteindre aujourd'hui 1.664 bénéficiaires du RIS. Quelles sont les raisons qui peuvent expliquer cette diminution ? Soit parce qu'on a des personnes qui quittent un article 60 et qui ont trouvé un emploi, ou alors des personnes ont trouvé un emploi, ou il y a des personnes qui disparaissent des radars.

Au niveau des demandes d'aides sociales complémentaires par secteur, le secteur de la santé, de l'éducation, du logement. Simplement je vais vous citer ici le chiffre de 5.444 aides en 2020. Ça a augmenté un peu en 2021 parce que nous avons eu les enveloppes Covid, donc l'enveloppe Covid générale du fédéral de 1,2 million et les aides alimentaires qui sont venues également de la Région. En 2022, ça augmente également pour atteindre au 1er septembre à 3.889 aides sociales complémentaires.

Au niveau de l'insertion socioprofessionnelle, là aussi on a différents partenariats. Le CPAS accueille des personnes en réinsertion au sein de ses différents services. La Ville fait également partie de la tête des partenaires qui accueillent des articles 60, la Ville en a accueilli 59 annuellement en 2021. On augmente d'année en année.

Il y a d'autres CPAS qui commencent à remettre à l'emploi leurs propres articles 60, c'est ça qu'on en moins chez nous maintenant, les ASBL, les intercommunales, là on travaille avec IDETA, avec également avec le CHWAPI où on travaille avec eux dans le cadre de la réinsertion, et les initiatives reconnues comme économie sociale, comme la Ressourcerie, le Carré, la banque alimentaire qui accueillent des personnes en réinsertion et on était à 188 en 2021, et au 30 septembre 2022 on est à 176.

Au niveau des demandes de suivi en 2022 pour le service d'insertion, on a 103 personnes qui ont bénéficié d'un plan professionnel, 60 personnes qui sont dans un processus de réinsertion, 38 dans le cadre d'une recherche d'emploi et 5 qui ont perdu leur droit au RIS par manque de collaboration, 24 personnes qui ont bénéficié d'un module d'accompagnement vers un emploi organisé avec un partenaire privé, ça se traduit dans le cadre d'un marché public, 12 personnes qui ont suivi le module d'apprentissage au permis théorique, 21 personnes qui ont pu bénéficier du Passeportdrive mis en place par le Gouvernement wallon mais de manière limitée malheureusement et 46 personnes étrangères qui sont soutenues dans leur parcours d'orientation. Et près de 90 personnes article 60 ont suivi un module de fin de contrat pour les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Nos partenaires, on travaille avec l'IFAPME, le FOREM, le CHWAPI, la MirEWapi, IDETA, ce qui est important ici de souligner, c'est qu'on a de nombreux partenaires et la volonté c'est de développer les partenariats avec ces différents acteurs locaux et on a pu engager tout récemment un capteur d'emploi qui sera chargé de travailler en collaboration avec le service de réinsertion socioprofessionnelle, de démarcher d'autres opérateurs pour la remise à l'emploi.

Je vais vite car mon temps est compté mais je dois également vous faire part des projets, des défis et des espoirs pour le CPAS de Tournai. Je vais le compter comme un espoir, celui peut-être d'être un jour refinancé soit par le Fédéral soit par le Régional, je resterai encore un peu sur ma faim cette année mais on y croit encore.

Dans les défis c'est d'augmenter la mise à l'emploi avec le capteur emploi. C'est d'accompagner le service social dans sa mutation pour un meilleur accueil de l'usager et un meilleur fonctionnement. C'est de mener à bien aussi le projet de construction des MR-MRS du Moulin à Cailloux. C'est poursuivre, et j'en ai parlé à l'instant, on a relancé le marché dans le cadre de la certification des comptes, c'est poursuivre la gestion dynamique des finances du CPAS et enfin je l'espère qu'on aura une bonne nouvelle du côté des subsides pour poursuivre la rénovation des maisons d'accueil.

Je pourrais encore tenir pendant des heures mais voilà en tout cas les politiques prioritaires qui sont les nôtres."

Le conseil conjoint Ville - Centre public d'action sociale prend la délibération suivante :

Vu la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, et plus particulièrement son article 26 bis, modifié par le décret du 19 juillet 2018;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement son article L1122-11, modifié par le décret du 19 juillet 2018;

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale;

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la déclaration de politique communale approuvée par le conseil communal le 17 décembre 2018;

Vu le programme stratégique transversal adopté par le collège communal le 13 septembre 2019;

Vu la déclaration de politique sociale approuvée le 4 mars 2019 par le conseil de l'action sociale;

Vu le programme stratégique transversal adopté par le conseil de l'action sociale le 2 octobre 2019;

PREND CONNAISSANCE:

1. <u>Rapport sur la politique sociale concertée entre le Centre public d'action sociale</u> (CPAS), la Ville et le Relais social urbain dont les termes suivent :

Pour rappel, lors du conseil conjoint de décembre 2015, il a été convenu que, chaque année, un dossier sur la situation du niveau et des conditions de vie de nos concitoyens serait présenté au conseil conjoint Ville-CPAS.

Ces données statistiques liées à notre territoire sont mises en perspective avec les données à l'échelle wallonne, provinciale et de l'arrondissement.

Afin de permettre à chacun de disposer de données comparables d'année en année, vous trouverez ci-dessous les données statistiques de notre territoire réactualisées (en fonction des dernières données de l'IWEPS disponibles) et en annexe les tableaux reprenant l'évolution annuelle de différents indicateurs.

Afin de «mesurer» le niveau de vie et les conditions de vie, l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) utilise 9 indicateurs. Les indicateurs sont les suivants:

- Indicateur 1 : le revenu médian net imposable par déclaration;
- Indicateur 2 : part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenus d'un travail;
- Indicateur 3 : part des plus de 65 ans bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou du revenu garanti (RG);
- Indicateur 4 : montant moyen des crédits en cours de l'année par personne majeure;
- Indicateur 5 : part des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes;
- Indicateur 6 : coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration;
- Indicateur 7 : part des 18 64 ans bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS);
- Indicateur 8 : nombre moyen de crédits par personne majeure;

Tournai

- Indicateur 9 : nombre de crédits hypothécaires sociaux octroyés au cours de l'année. Dans l'hypothèse où vous souhaitez une définition de chacun de ces indicateurs, nous vous invitons à consulter le site de l'IWEPS (http://walstat.iweps.be/carto/cartographie.php). En outre, comme les années précédentes, afin de compléter ces données, nous y avons ajouté quelques chiffres dans les domaines de la santé, du logement, de l'emploi et de l'éducation. Ces thèmes, nous les avions retenus de commun accord avec la Ville, le CPAS et le Relais social urbain, considérant qu'il s'agit des domaines «piliers» de l'épanouissement et de l'intégration des citoyens.

Comme indiqué supra, afin de compléter ces données et en regard des domaines retenus, quelques indicateurs vous sont présentés: santé logement, emploi et éducation

quelques indi	cateurs vo	ous s	ont _l	présentés	s: santé, l	ogement,	, emj	oloi (et éducat	ion.		
	Indicateur	Indica	ateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indic	ateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	
	1	2		3	4	5	(5	7	8	9	
	(2019)	(20)		(2021)	(2021)	(2021)	(20	19)	(2021)	(2021)	(2021)	
Wallonie	23.942,00€			5,45%	Non diffusé	1,07%	102		3,41%	Non diffusé	3.509	
Province	22.667,00€	15,3 %	6	5 6/10/2	Non diffusé	1,07%	94		3,89%	Non diffusé	1.551	
Arrondissement	23.374,00€	.374,00€ 9,9 %		4,33%	Non diffusé	0,92%	96		2,81%	Non diffusé	208	
Tournai	23.279,00€	11,9 %	6	5,04%	6.074,00€	0,93%	102		4,49%	1,2	50	
Santé (2009-20	18)											
					e mortalité	hommes				mortalité fem	mes	
									979/100.000			
	Province 1.624/100.000				1010/100.000							
Arrondissement 1.603/100.000				960/100.000								
Tournai 1.610/100.000						951/1	100.000					
Logement	I									1		
				vivant dans	s un N	Nombre de				Nombre de		
		logem				logement social			loués via une AIS			
		(01/0				(01/01/2022)				(2020)		
Wallonie			,09%			39.992			7.547			
Province			,65%			15.724			2.987			
Arrondissement			,07%			2.639			523			
Tournai		6	,62%	Ó		1.061 188						
*Non actualisé	.,											
Marché du tra	vail											
			Nombre de demandeurs				Taux de chômage					
d'			d'er	d'emploi inoccupés			(2021)					
*** 11 '					(2021)							
Wallonie					201.426				12,60%			
Province					81.945	,						
Arrondissement 10.5			10.528	28 10,80%								

3.798

12,70%

Centre public d'action sociale

Le CPAS est le bras social de la commune dont la mission fondamentale prévoit, en son article 1, que " toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'action sociale qui ont pour mission d'assurer cette aide.".

Ce principe fondamental est à la base des missions des CPAS. Il est, d'ailleurs, l'un de nos principes constitutionnels (article 23 de la Constitution).

Ces missions légales sont : le droit à l'intégration sociale, l'information et l'accompagnement administratif, la guidance psychosociale, l'information au public, l'affiliation à un organisme assureur, la garde des biens confiés, la protection des mineurs, la mise en œuvre d'une politique d'accès à l'énergie pour les personnes précaires.

Outre le service social (chargé notamment de l'octroi du RIS et des aides sociales diverses relatives notamment aux besoins primaires), les CPAS ont également la possibilité de créer et de développer tous services à caractère social qu'ils jugent nécessaires.

A Tournai, ces services sont :

- Maisons de repos pour personnes âgées : 347 lits;
- Service "Energie": 675 en 2019, 459 en 2020, 616 en 2021 et 500 du 01/01 au 28/09/22;
- Service "Logement" : 238 logements occupés appartenant au CPAS;
- Service "**Insertion socioprofessionnelle**" : 188 mises à l'emploi au 30/09/22 (176 articles 60§7 et 12 SINE);
- Centre de scolarité et loisirs : 15 à 25 enfants/jour;
- Crèche: 51 dossiers d'enfants inscrits au 15/08/22;
- Maison d'enfants : taux d'occupation moyen 15.33 enfants/mois;
- Maison d'accueil "Les Oliviers" : entre le 01/01 et le 30/09/22, 14 personnes hébergées, soit 1.597 nuitées;
- Maison d'accueil pour femmes victimes de violences "La Consoude" : entre le 01/01 et le 30/09/22, 34 personnes hébergées (10 femmes victimes de violences et 19 enfants), 3.123 nuitées, 19 nuitées d'urgence.

Concernant le service social:

Moyenne annuelle des bénéficiaires du RIS:

Année	Nombre de bénéficiaires RIS
2010	1004
2011	1060
2012	1140
2013	1216
2014	1312
2015	1484
2016	1606
2017	1826
2018	1902
2019	1917
2020	1902
2021	1790
2022	1664

La moyenne annuelle des bénéficiaires du RIS, pour la période du 01/01 au 28/09/22 est de 1.664.

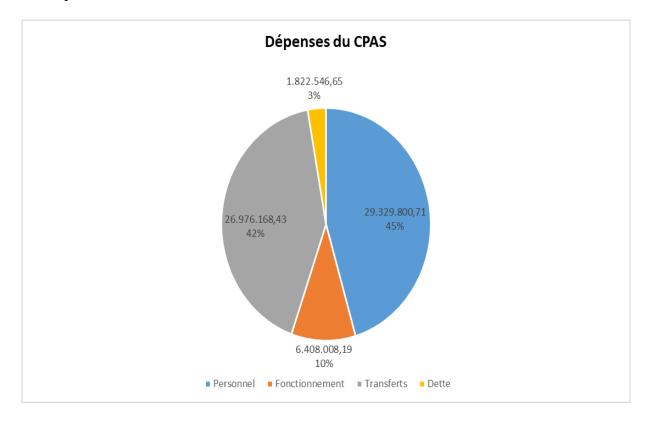
Les RIS octroyés, à la date du 31 août 2022, se répartissent entre 906 isolés, 532 cohabitants et 549 familles soit un total de 1.987.

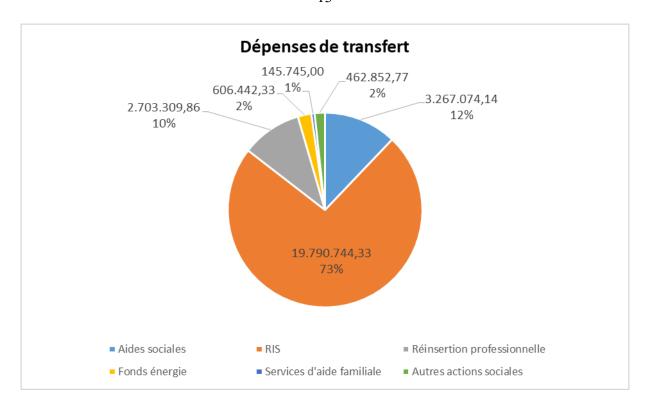
En outre, il y a lieu de noter également les différentes aides sociales octroyées. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les secteurs les plus significatifs pour lesquels une demande d'aide a été introduite entre 2012 et le 1er septembre 2022 :

Année	Santé	%	Education	%	Logement	%	TOTAL OCTROI
2012	1241	18,98 %	738	11,29 %	798	12,21 %	6.536
2013	1229	18,28 %	812	12,08 %	870	12,94 %	6.723
2014	1227	19,21 %	843	13,20 %	837	13,11 %	6.386
2015	1097	18,58 %	831	14,07 %	943	15,97 %	5.905
2016	1053	16,47 %	832	13,01 %	1253	19,60 %	6.394
2017	1129	17,80 %	903	14,24 %	1280	20,17 %	6.343
2018	1232	18,03 %	1043	15,27 %	1311	19,19 %	6.830
2019	1118	18,17 %	953	15,48 %	1101	17,89 %	6.154
2020	954	17,52%	633	11,63%	1089	20,00 %	5.444
2021	876	11,04 %	359	4,53 %	931	11,74 %	7.932
2022	610	15,69 %	257	6,61 %	572	14,71 %	3.889
							(au 01/09)

- Santé : cotisations mutuelle frais médicaux frais paramédicaux frais pharmaceutiques
- Éducation : repas scolaires frais scolaires projets socioculturels mesures spécifiques enfants défavorisés
- Logement : frais d'hébergement loyers autres et CPAS garantie bancaire cautions adresse référence.

D'un point de vue budgétaire, les dépenses du CPAS s'élevaient à 64.536.523,98 €, décomposées comme suit :





Service cohésion sociale

Maisons de quartier : lieu d'accueil et d'écoute proposant un espace de construction de la solidarité, d'esprit critique, d'échange, en développant le pouvoir d'agir des citoyens. Trois implantations : Templeuve, Gaurain et la cité du Maroc. Actions : divers projets collectifs ont été menés avec un public enfant, ado, adulte, isolé : soutien scolaire pour les enfants et les ados, ateliers musique, activités culturelles diverses, ateliers sportifs, ateliers graphes, organisation de donnerie, permanences sociales, animations en partenariat (Infor Jeunes, Planning Familial, Maisons de jeunes, Maisons médicales, etc.). L'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » a comme les fois précédentes eu le bénéfice de responsabiliser davantage les jeunes vis-à-vis de leur environnement/de leur communauté ainsi que d'améliorer leur image aux yeux des adultes du village.

Chaque maison de quartier a été dotée d'ordinateurs à destination du public. Ces installations ont permis d'élargir le travail déjà réalisé pour le soutien scolaire à destination des enfants et des adolescents en leur offrant plus d'autonomie. Les ordinateurs facilitent également le travail en permanences pour les démarches administratives, aides à la réalisation de CV et lettres de motivation, etc.

<u>Prévention des violences intrafamiliales</u>: travail de terrain avec les familles confrontées au phénomène de violence intrafamiliale, et présence éducative au sein des lieux de rencontres parents-enfants de Tournai. Actions: orientation des familles vulnérables, création de lien parent-enfant, travail en réseau.

Service prévention citoyenne

<u>Travail de rue</u>: prévention de l'exclusion sociale à travers les axes du logement, des assuétudes, de la santé mentale. Il propose une orientation pour toute difficulté: sociale, juridique, de consommation, relationnelle ou familiale, médicale, alimentaire... Il est également disponible pour un accompagnement vers les services adéquats. Les éducateurs de rue organisent des permanences dans les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 11h30. <u>Prévention de la violence en milieu scolaire</u>: organisation d'animations et d'interventions sur la gestion positive des conflits et le bien vivre ensemble dans les écoles, d'évènements de sensibilisation, ainsi que le pilotage d'un groupe de travail « atelier prévention des violences en milieu scolaire ».

<u>Médiation de proximité</u>: prévention des nuisances sociales et retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. Elle offre la possibilité de gérer les conflits de manière volontaire. Par rapport aux autres modes de résolution de conflit (police, justice, autres types d'arbitres), la médiation s'opère sur un mode « gagnant-gagnant », elle évite l'escalade et rend les protagonistes acteurs de la résolution de leur conflit et les responsabilise. La médiation a pour objectif de rétablir la relation entre les personnes, à mieux communiquer et se présente dès lors comme un outil favorisant l'ouverture à l'autre en vue d'un mieux vivre ensemble.

CHIFFRES CLÉS

Service cohésion sociale :

Maisons de quartier:

- 8 éducateurs
- L'ensemble des actions menées en maisons de quartier a rassemblé 463 participants (de 5 à 77 ans)

Prévention des violences intrafamiliales :

- 2 éducatrices
- 42 familles accompagnées

Service prévention citoyenne :

Travail de rue:

- 3 éducateurs, une assistante sociale et une responsable pour la gestion des groupes de travail liés au service de rue (CP du RSUT, APUD, réunion clinique de rue,...);
- 8.706 interventions (travail d'écoute, d'information, de création de lien);
- 76 accompagnements physiques;
- 3.259 écoute de rue
- 144 bénéficiaires pris en charge en termes de réduction des risques;
- 490 distributions de matériel en rue, 375 en permanence;
- 567 personnes rencontrées (142 femmes, 425 hommes).

Prévention des violences en milieu scolaire :

- 3 éducateurs à mi-temps;
- Animations de la 1ère à la 6ème primaire dans les écoles communales.

Médiation de proximité :

- 3 médiateurs (dont 2 temps plein);
- Nombre de dossiers traités : 181;
- Pour la majorité des dossiers, la nature des conflits rencontrés concerne d'une part les conflits de voisinage, d'autre part les conflits intrafamiliaux;
- Augmentation des médiations collectives au sein de quartiers de l'entité;
- Envois des dossiers : 44 de la zone de police, 13 logis tournaisien, 23 ville (cabinet, rue, PCS,...), 1 CPAS.

Le relais social urbain

Durant 7 ans, le R.S.U.T. a été directement opérateur, dans le cadre du plan grand froid (PGF), d'une structure provisoire d'accueil de nuit. Pour rappel, ce dispositif était mis en œuvre chaque année entre novembre et fin mars.

L'abri de nuit pérenne (20 lits en 2021) a ouvert ses portes à Tournai en 2017 et est géré par l'asbl Auxiliis en collaboration avec le RSUT.

L'accueil de jour Braséro a, quant à lui, été repris par le Service de santé mentale du Tournaisis. Au niveau de ses modalités de fonctionnement, Braséro propose un lieu où tous peuvent à la fois se poser, se réchauffer, être écoutés. C'est un lieu convivial, de socialisation qui permet de créer ou de recréer du lien social, un lieu où trouver des informations, se mettre en contact avec des professionnels de différents services.

Abri de nuit:

- statistiques annuelles : durant l'année 2021, 5.136 nuitées (4.539 nuitées hommes, 597 nuitées femmes) pour 214 hommes différents et 44 femmes différentes;
- statistiques PGF 2021-2022 : 2.167 nuitées.

Accueil de jour:

- Statistiques annuelles : durant l'année 2021, 321 jours d'ouverture, 5.393 accueils différents pour un total de 324 personnes différentes (127 nouvelles); moyenne d'âge : 39 ans ; 81% d'hommes et 19% de femmes)
- Statistiques PGF 2020-2021: moyenne des personnes accueillies en augmentation : 22 personnes par jour (19 en 2020)

2. <u>Rapport sur la politique d'insertion socioprofessionnelle (du 01/01 au 30.09.2021)</u> : <u>Nombre de nouvelles demandes reçues</u>

Depuis le début de l'année, nous avons reçu plus de 220 nouvelles demandes de suivis. Celles-ci émanent principalement des travailleurs sociaux de première ligne.

Après désignation d'un travailleur social « insertion référent », les personnes sont convoquées : plus aucune permanence assurée, ce qui permet un accueil plus structuré (gestion du flux et de l'occupation des bureaux de permanence) et de meilleure qualité.

Une anamnèse est réalisée afin de déterminer l'orientation la plus adéquate : formation, reprise des études, activation sociale, recherche emploi, ...en collaboration avec l'assistant(e) social(e) de première ligne.

Un certain pourcentage d'absentéisme aux rendez-vous est enregistré ce qui nécessite une remobilisation du public et un travail de suivi plus long.

Bilan professionnel

Pour les personnes chez qui la mise à l'emploi est envisagée, un bilan professionnel est réalisé par la psychologue du service. A ce jour, 103 bilans professionnels ont pu être établis et les orientations sont les suivantes :

Engagés en article 60§7	40
En attente d'engagement dans le cadre de l'article 60§7 (CV envoyé)	4
En module d'accompagnement vers l'emploi ou vont en commencer un	16
prochainement (ou viennent d'en suivre un)	
Engagés en article 60§7 mais non-prolongé/fin de contrat	2
CV envoyé pour poste article 60§7 mais emploi pas concrétisé (tentative de	3
suicide avant de signer le contrat = 1, non-présentation à l'entretien = 2)	
Toujours en recherche d'emploi avec des problématiques cumulées	38
Total	103

Les problématiques identifiées à la recherche d'emploi sont :

Problématique	Explications
Disponibilité/garde d'enfants	Pas de structure de garde pour parent célibataire qui doit travailler le week-end ou
	horaire pas compatible avec les garderies
	scolaires
Logement	SDF
Mobilité	Permis de conduire requis dans la demande
	d'article 60§7 ou difficulté à prendre les
	transports en commun
Justice	Extrait casier non vierge, requis pour certaines
	offres
Santé	Problèmes de santé mentale
	Alcoolisme- toxicomane
Connaissance du français	Exigée pour la bonne compréhension des
	consignes
Manque d'expérience professionnelle	Perte de confiance en soi, pas le sens des
	réalités du monde du travail
Savoir-être	Agressivité, hygiène

Module accompagnement vers l'emploi

Comme chaque année, par groupe de 10 à 12 personnes, un module d'accompagnement vers l'emploi organisé en partenariat avec un partenaire privé (via un marché public) est proposé. Le suivi se veut intensif et personnalisé et est réalisé sur une période de quatre mois. Il a pour objectif la mise à l'emploi.

Suite à une absence de longue durée d'un agent d'insertion, à ce jour seulement trois modules ont été planifiés. Avec l'arrivée d'un nouvel agent, deux autres sont prévus en octobre et novembre 2022.

Sur les 28 personnes convoquées, seulement 24 se sont présentées. Les résultats actuels sont les suivants :

Orientation vers prestations en ALE pour tester la personne, lui permettre de	4
reprendre doucement le marché du travail	
Orientation vers l'activation sociale	1
Orientation vers une formation ou reprise études	2
Contrat article 60§7	6
Emploi employeur extérieur	1
Suivi toujours en cours	4
Abandon	6

Table emploi

Cet espace situé sur le site de technicité a pour objectif de permettre aux personnes d'obtenir un suivi plus individualisé et une aide dans sa recherche active d'emploi : mise à disposition de PC, affichage des offres de formation, conseils,....

Depuis début mars, les activités ont été stoppées suite à la démission de l'agent en charge de cette mission mais un projet de réorganisation de service est en cours.

Module apprentissage du permis de conduire théorique et Passeportdrive

Cet atelier se déroule dans les nouveaux locaux aménagés à cet effet sur le site de Technicité, quartier Saint-Piat.

L'objectif est l'amélioration de la mobilité du public suivi en vue de sa mise à l'emploi. En effet, l'obtention d'un permis de conduire est, pour beaucoup d'offres d'emploi, un plus non négligeable.

Ce module est organisé via des animations collectives : groupe de 4 personnes (4 PC à disposition) et avec une moyenne de 10 séances.

Ayant dû en parallèle prendre en charge d'autres fonctions (remplacement d'un formateur absent), l'éducateur, à ce jour, n'a pu en proposer que quatre. Sur les 16 personnes convoquées, quatre ont abandonné.

Depuis quelques années, le Gouvernement wallon a lancé un dispositif « passeportdrive » en vue de subsidier des cours théoriques et/ou pratiques pour un public cible.

Malheureusement, d'année en année, le financement est réduit, ce qui limite le nombre de places et les conditions d'accès sont assez contraignantes.

Pour 2022 et pour le CPAS de Tournai, 21 passeports ont été acceptés. Les personnes devaient s'adresser à l'auto-école désignée mais malgré les essais de remobilisation du service insertion, un taux d'abandon de 45 % est enregistré. Les techniques d'apprentissage ne semblent pas toujours adaptées au profil des bénéficiaires. Le constat est généralisé au niveau des autres partenaires.

Module « initiation outil informatique »

Avec le confinement et les mesures qui ont été prises pour maintenir un lien avec le public, la fracture numérique s'est fait fortement ressentir. Dès lors, le service insertion, via l'espace informatique mis à disposition sur le site de technicité, a mis sur pied un module « initiation module informatique » afin d'aider ponctuellement, les personnes dans leur recherche d'emploi : création d'une adresse mail, savoir se connecter pour suivre une réunion en vision, envoyer son CV en ligne, etc. Ce service devrait continuer de se développer.

Suivi spécifique de personnes de nationalité étrangère

Afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes de nationalité étrangère, une assistante sociale du service est chargée de leur suivi. A ce jour et pour cette année : 46 dossiers.

Les orientations suivantes ont été prises :

Les offentations survantes out èté prises :	
Orientation vers cours de français	
• CIEP	6
 Promotion sociale 	1
Orientation vers un centre de formation :	
• Prorienta	1
 Femmes actives 	1
• Forem	1
Declic emploi	1
Mirewapi	1
Orientation vers module d'accompagnement	1
Contrat article 60§7	5
Toujours en suivi	22 dont 4 en procédure de sélection contrat
	article 60§7
Fin de suivi	6

Depuis début 2021, une collaboration avec la promotion sociale permet d'envoyer plus de public en formation. Deux modules de formation mis sur pied :

- un en février où 10 personnes ont été envoyées mais seulement 4 ont suivi les cours;
- un en septembre avec 6 personnes envoyées.

Suivi après article 60§7

Dans les trois mois qui suivent leur fin de contrat article 60§7, les personnes sont invitées à suivre un module de fin de contrat afin de les aider dans leurs futures démarches d'emploi : introduction de leur demande d'allocations de chômage, rédaction CV, lettre de motivation, recherches d'emploi, aides à l'emploi, ...

Le Forem est associé à cette action pour assurer la passerelle vers la recherche d'emploi. Très prochainement, la Mission régionale de Wallonie picarde (MIREWAPI) interviendra également pour proposer ses services au public.

A ce jour, presque 90 personnes sont passées par ce module.

Mesures mises à l'emploi

2021 91	2022 chiffres arrêtés au 30.09.2022 84
	84
59	52
20	18
1	0
5	7
12	15
188	176
	20 1 5 12

Article 61		
	2021	2022 chiffres arrêtés au 30.09.2022
Entreprise privée commerciale	0	0
Total	0	0
SINE		
	2021	2022 chiffres arrêtés au 30.09.2022
Contrats conclus dans le cadre du plan	11	12
SINE (employeurs : Vitale, Vitalemanne,		
Eko services, Corelap)		
Total	11	12
PTP		
	2021	2022 chiffres arrêtés au 30.09.2022
Contrats conclus dans le cadre du plan de	0	0
transition professionnelle		
Total	0	0

Projets récurrents et/ou ponctuels

Divers projets/actions ont pu être mis sur pied ou sont en cours :

- Fin 2021, une convention a été signée avec la Mirewapi en vue de faciliter la recherche d'emploi du public. Ainsi, un jobcoach de cet organisme est présent chaque jeudi matin afin d'une part, de présenter l'offre de service de la Mirewapi et d'autre part, pour recevoir les assistants sociaux et le public qui souhaiteraient plus d'informations sur leurs actions. Prochainement, la Mirewapi sera associée au module fin de contrat article 60§7;
- Depuis 2021, le service en collaboration avec le service informatique développe un nouveau logiciel informatique « INSERTIO » afin d'une part de permettre à chaque intervenant du CPAS d'avoir une vue d'ensemble sur le suivi réalisé auprès du bénéficiaire mais aussi pour dématérialiser le service et d'autre part, pour à terme pouvoir donner des statistiques et établir des listes par profil;
- Travail de partenariat avec différents CPAS de la région : Mouscron, Comines, Péruwelz, Bernissart et la Ressourcerie en vue de l'introduction d'un projet dans le cadre de la nouvelle programmation FSE;
- Suivi du travail de collaboration avec le Forem afin de compléter/ orienter l'offre de services des deux organismes et favoriser la mise à l'emploi d'un public commun;
- Participation de la responsable du service insertion aux différentes réunions de la Commission d'Insertion Précarité (CIP) initiée par l'UVCW et où s'y retrouvent d'autres CPAS de Wallonie : échanges intéressants, informations à la source,...;
- Participation du service à plusieurs groupes de travail de l'instance bassins de Wallonie picarde;

- Octroi d'un financement exceptionnel via le Gouvernement wallon à destination des CPAS wallons pour l'engagement d'un « capteur emploi » entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024 dans le cadre de la politique d'insertion socioprofessionnelle des CPAS : procédure de recrutement en cours;
- Collaboration avec le projet Y initié par le CIEP qui veut accrocher les jeunes de moins de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni à l'emploi, ni à l'école;
- Stand de l'atelier vélos, chantier d'insertion socioprofessionnelle le 24 avril 2022 lors de la Mobility Day;
- Le 7 juin 2022, l'équipe du service insertion a pu visiter et avoir des explications sur le centre de formation Initiative Formation Insertion IFI, rue Jeanne d'Arc à Tournai;
- Idem le 9.06.2022 avec le centre de formation « Graine de cuisine » de Prorienta;
- Idem le 25.06.2022 avec Infor jeunes Tournai;
- Collaboration avec l'IFAPME dans le cadre de ses portes ouvertes du 22 juin 2022;
- Collaboration avec « Bibliothèque sans frontière », organisme qui a pour objectif
 notamment de réduire les inégalités d'accès à l'information et souhaite qu'un plus grand
 nombre de population puisse maîtriser le numérique : condition essentielle pour s'informer,
 apprendre, trouver un emploi, effectuer des démarches administratives et garder le contact
 avec ses proches. Deux journées de formation gratuite seront suivies par deux agents du
 service;
- Participation du service au prochain Forum des partenaires de l'Insertion du Centre ADA Croix-Rouge de Tournai le 4 octobre 2022;
- Prochainement, novembre 2022, participation du service à une plateforme organisée par le service public fédéral de Justice : lieu de rencontre entre la population carcérale (condamnés et prévenus) et divers organismes externes travaillant dans le domaine de la réinsertion sociale;
- Prochainement également partenariat Défense-CPAS en vue de susciter des vocations : une visite avec un groupe de bénéficiaires sera programmée en novembre 2022.

4. Synergies entre la Ville et le Centre public d'action sociale. Rapport administratif 2021.

Monsieur le Directeur général Paul-Valéry SENELLE s'exprime en ces termes :

"Comme chaque année, il y a un rapport administratif qui doit être réalisé dans le cadre des synergies Ville et CPAS. Vous commencez à avoir l'habitude de ce rapport.

Très brièvement, je vous rappelle d'où vient l'origine de ce rapport.

Il y a deux décrets en 2018 et un arrêté du Gouvernement en mars 2019, il y a une obligation légale des directeurs généraux, de Madame DEFROYENNES et de moi-même de présenter ici au conseil conjoint un rapport sur les synergies.

Un canevas de rapport est prédéterminé. Ensuite une fois que le rapport est établi, on passe au comité de direction conjoint, au comité concertation Ville CPAS, et ce soir devant vous. Ensuite il y a une approbation définitive par chaque conseil, donc le conseil de l'action sociale et le conseil communal.

Comme vous le savez, on doit vous dresser un tableau de bord des synergies réalisées en cours, plus une programmation des synergies projetées, il y a une matrice de coopération définie, une grille de synthèse et ensuite dans le rapport, vous avez tous les marchés publics qui sont passés par la Ville, le CPAS et bien entendu par ceux que nous faisons conjointement. A Tournai, nous avons pris aussi le pli d'aller plus loin que ce que demandait le Gouvernement wallon, dans les synergies obligatoires, dans ce qu'on doit faire comme rapport, il y a 4 grandes directions qui doivent être examinées.

C'est-à-dire, la direction des ressources humaines, l'informatique, les marchés publics et la maintenance. Et nous, comme on avait déjà entamé des synergies dans d'autres domaines, on vous incluait aussi dans la même présentation, les synergies que nous réalisions en termes de direction générale, direction financière comptable, planification d'urgence, crèche et maintenant on a entamé, aussi avec le service du patrimoine, des synergies et des collaborations.

Qu'est-ce qu'on a fait en 2021?

En termes de ressources humaines, on a travaillé sur la planification d'urgence, on a un plan d'intervention psychosocial, et nous avions besoin d'un adjoint au CPAS qui a été désigné pour seconder la personne qui était à l'administration communale (PIPS).

On a des actions bien-être et de santé en commun, on a une procédure commune qui a été entamée dans le cadre du projet pilote de télétravail. En termes d'informatique, on a poursuivi les procédures communes et plus particulièrement il y a une informatisation plus importante pour le moment au CPAS, et on travaille ensemble sur tous les aspects sécurisation informatique que ce soit sécurisation des locaux ou sécurisation en termes d'intrusion. Quelque-uns d'entre vous en ont fait l'expérience la semaine passée, j'y reviendrai dans les prochains jours pour les personnes concernées.

En termes de marchés publics et là vous le savez et pour ceux qui sont venus à la journée découverte entreprise, vous avez pu visiter les nouveaux bureaux des marchés publics, il y a une synergie complète et tout le monde travaille ensemble au Pont de Maire.

En termes de maintenance, on a poursuivi principalement les travaux au Pont de Maire et on va évidemment poursuivre les collaborations avec le CPAS et je vous en dirai un peu plus dans les synergies qui sont projetées.

Pour les autres directions qui ne sont pas visées directement par les décrets, on a pour la direction générale une collaboration qui se poursuit avec les archivistes des deux institutions. On a, suite à une mise à la pension, engagé un nouvel archiviste à la Ville qui travaille en collaboration avec celui du CPAS.

On a prévu évidemment des évènements communs pour le personnel qu'on multiplie entre les deux institutions.

On a un DPO adjoint qui a été repris au CPAS et les deux DPO tant Ville que CPAS se remplacent mutuellement quand il y a des absences qui sont prolongées.

Planification d'urgence et crèche, il n'y a pas d'évolution. Par contre en termes de patrimoine, on a une procédure qui se met en place de déclassement du matériel pour avoir une procédure commune. On a une mise en place d'une gestion de patrimoine notamment dans le cadre de l'immobilier qui se met en place et on a surtout une collaboration qui démarre dans le cadre de la nouvelle règlementation et de la mise à jour de la gestion des baux à ferme. Dans ce cadrelà, c'est le CPAS qui va principalement aider la Ville ce qui est une bonne nouvelle. Ça me fait particulièrement plaisir.

Dans les synergies projetées, bien évidemment dans les ressources humaines, on poursuit et on essaie de plus en plus d'intégrer le personnel des deux institutions ensemble, d'être le plus en binôme dans tous les secteurs où on peut le faire et dans ce cadre-là pour 2023, on étudie un projet de convention qui vous sera présenté dans les institutions en vue de mieux définir les contours de la synergie.

En informatique, on poursuit le travail commun. Là aussi ils travaillent sur le même plateau au Pont de Maire et un des projets pour 2023 c'est d'analyser la possibilité d'une centrale téléphonique commune.

Marchés publics, je l'ai dit, ils sont totalement intégrés, ils ne font plus qu'un.

Dans la division technique et maintenance, on a comme projet de mutualiser le service menuiserie où est installé le tout nouveau matériel CPAS au Pont de Maire, et donc on va travailler ensemble sur ce service-là et bien évidemment ça appelle aussi d'autres services à se mutualiser.

Dans la direction générale, on a encore le projet de poursuite d'un service commun de courrier. Ce ne sera pas pour 2023 mais on a toujours ce projet commun et la date est encore à déterminer. On travaille déjà sur la même application et le CPAS l'intègre progressivement également.

Patrimoine, je l'ai mis entre parenthèse car c'était un des sujets de l'année dernière et je vous ai présenté ce qui a été fait et on va bien évidemment continuer à collaborer ensemble. On est toujours dans le cadre d'autres pistes de synergies et des travaux vont être envisagés dans l'un ou l'autre bâtiment. C'est chaque fois l'occasion d'analyser les besoins de chacune des institutions et de voir comment on peut au mieux s'intégrer ensemble et je pense que de toute façon que ce n'est que quand on est dans des lieux communs, ce n'est pas uniquement le même bâtiment mais le même plateau qu'on travaille le mieux en synergie et que les gens apprennent à mieux se connaître et à travailler ensemble.

En termes de matrice, je vous l'ai déjà dit, c'est un score indiqué chaque année, plus les années vont passer, plus ça va être difficile d'augmenter le score. En 2021 quand je vous ai présenté ce rapport, on était à 69/100, sur base de ce que je viens de vous dire, on est monté à un score de 76/100.

On voit que les synergies avancent bien, évidemment il y a toujours des limites, notamment en termes de bâtiments comme je viens de vous le dire.

Et pour les autres services, là c'est vraiment ce qui est propre à la Ville de Tournai, c'est nous qui avons ajouté ces services-là, on était à un score de 107, on est passé à un score de 110 et je n'ai pas intégré le patrimoine dedans puisque ce n'était pas dans celle qui était visée à partir de 2019. Donc à côté de ce score-là, il faut se dire qu'on a des projets communs qui se mettent en place, notamment les baux à ferme et la gestion locative et donc ça améliorerait le score mais c'est plus indicatif pour vous montrer qu'on avance dans l'ensemble des domaines et on a une volonté commune de travailler ensemble.

Comme je vous l'ai dit pour les marchés publics, vous avez dans le dossier, tant pour les marchés attribués en année N-1 et en année N de la Ville, du CPAS, et les marchés conjoints Ville CPAS.

Comme j'ai encore une minute Monsieur le Bourgmestre, je tiens bien évidemment à remercier Isabelle qui est absente et les services de la direction générale, tant du CPAS que de la Ville pour l'aide à la production de ce rapport."

Le conseil conjoint Ville - Centre public d'action sociale prend la délibération suivante :

Vu la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, et plus particulièrement son article 26 bis, modifié par le décret du 19 juillet 2018;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement son article L1122-11, modifié par le décret du 19 juillet 2018;

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale;

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la déclaration de politique communale approuvée par le conseil communal le 17 décembre 2018;

Vu le programme stratégique transversal adopté par le collège communal le 13 septembre 2019;

Vu la déclaration de politique sociale approuvée le 4 mars 2019 par le conseil de l'action sociale:

Vu le programme stratégique transversal adopté par le conseil de l'action sociale le 2 octobre 2019;

Considérant que le rapport annuel 2021 sur les synergies a été soumis aux comités de direction des deux institutions réunis conjointement le 4 octobre 2022, conformément aux décrets du 19 juillet 2018;

Considérant que le rapport annuel sur les synergies a été soumis au comité de concertation visé par l'article 26,§2 de la loi organique des centres publics d'action sociale et en exécution des décrets du 19 juillet 2018, lequel a été convoqué le 6 octobre 2022; que ledit comité n'a pas usé de sa faculté de modification du rapport;

Considérant que le rapport annuel sur les synergies doit ensuite être présenté et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées; le rapport devra ensuite être adopté par chacun des conseils;

Vu l'avis Positif du Directeur financier du 05/10/2022 rendu conformément à l'article L1124-40, §1er, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

PREND CONNAISSANCE

du rapport annuel 2021 sur les synergies entre la Ville et le Centre public d'action sociale dont les termes suivent :

I. Contexte

La commune et le CPAS partagent le même territoire d'action, œuvrent pour la même population et consacrent ensemble les ressources disponibles pour répondre aux besoins des mêmes citoyens.

Les synergies entre la Ville et le CPAS ne sont pas neuves à Tournai. La politique en la matière a été poursuivie et accélérée lors de la précédente législature. Les administrations et les responsables de la majorité ont travaillé de concert afin de construire un plan d'action répondant à la fois à la volonté politique exprimée et à la faisabilité administrative des mesures envisagées.

Dans l'objectif de gérer au mieux les ressources des deux administrations et, corollairement, de réaliser des économies d'échelle, les synergies concernaient :

• Les services de support :

Direction générale, Direction des ressources humaines, Service interne de prévention et de protection, Direction financière et comptable, Direction juridique, Direction des marchés publics, Direction des systèmes de l'information et des télécommunications

• Les services verticaux :

Les crèches, les services patrimoines, le service d'aide à l'intégration sociale, les services des travaux.

Ces ambitions ont été reprises dans la déclaration de politique communale et dans la déclaration de politique sociale adoptées par les conseils respectifs, pour ensuite être déclinées dans le programme stratégique transversal de chaque institution.

La mise en place de synergies n'est pas une finalité, c'est un moyen qui doit servir la stratégie globale de l'activité locale. C'est la raison pour laquelle les synergies s'inscrivent pleinement dans le programme stratégique transversal.

A Tournai, si la Ville et le CPAS ont décidé de développer leur PST propre, les deux institutions ont fait le choix d'inscrire un projet commun décliné en 13 actions. Le pilotage de celles-ci relève soit d'une institution, soit de l'autre, soit des deux. L'objectif global de ces synergies consiste à coopérer/se coordonner pour dégager des actions in fine en faveur du bien-être collectif.

Un bilan des synergies réalisées et une programmation de celles projetées doit être annuellement établi, conformément aux deux décrets du 19 juillet 2018 venus encadrer cette démarche.

II. Cadre légal et portée

Le CPAS et la commune sont étroitement liés sur le territoire communal. Nombre de dispositifs de la loi organique et du code de la démocratie locale et de la décentralisation instituent ce lien fonctionnel.

Deux décrets ont été promulgués en 2018 en vue de renforcer ce cadre juridique. Il s'agit du :

- décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation
- décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale.

Ils ont pour ambition de contribuer à l'implémentation d'une gouvernance locale centrée sur l'action où les acteurs mutualisent aux mieux leurs ressources pour accroître et améliorer le service au public.

On soulignera que les décrets définissent notamment une synergie comme suit : « une synergie entre la commune et le CPAS est une volonté commune et partagée de gérer et réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficience du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun ... ».

Ces décrets instituent l'obligation pour les directeurs généraux des communes et des CPAS, d'établir annuellement et conjointement un rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer.

Le canevas de ce rapport a été fixé par le Gouvernement wallon par un Arrêté du 28 mars 2019.

Le rapport annuel dont question doit être soumis à l'avis des comités de direction de la commune et du CPAS réunis conjointement, puis présenté au comité de concertation qui dispose de la faculté de le modifier, avant d'être débattu lors de la réunion annuelle du conseil conjoint.

III. Rapport annuel

Conformément au canevas arrêté par le Gouvernement wallon, le rapport annuel sur les synergies doit comprendre au moins les grilles et tableaux suivants :

- un tableau de bord des synergies réalisées et en cours
- un tableau de programmation annuelle des synergies projetées
- pour chaque type de service support, une matrice de coopération
- une grille de synthèse déterminant un niveau global de rassemblement des services de support
- un tableau des marchés publics.

Les décrets du 19 juillet 2018 déterminent les services de support comme suit :

« ce sont les services qui regroupent l'ensemble des prestations internes qui contribuent indirectement à la mission première de l'administration publique et qui sont nécessaires à la réalisation des missions et objectifs. Ils sont constitués principalement des services achats, ressources humaines, maintenance et informatique ».

Le présent rapport vise :

- les synergies des services de support au regard des décrets et de l'arrêté du gouvernement précités
- les synergies initiées dans d'autres secteurs des deux administrations.

Il faut noter que l'année 2021 a, à nouveau, été particulièrement marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et que celle-ci a eu un impact significatif sur l'organisation et le fonctionnement des deux administrations. Les synergies ont été renforcées durant cette période afin d'harmoniser les procédures et méthodes de travail (mise en place du télétravail et contribution forte de la direction informatique pour la mise à disposition de matériel informatique, mise en place du système de rendez-vous, relai des communications du CPAS sur les outils digitaux, etc.).

Le présent rapport a été présenté aux comités de direction de la Ville et du CPAS réunis conjointement le 4 octobre 2022. Il a ensuite été soumis au comité de concertation convoqué le 6 octobre 2022, lequel n'a pas usé de la faculté de le modifier.

1. Synergies réalisées et en cours

Pour chaque synergie, il s'agit d'identifier :

- o l'objectif principal : satisfaction du citoyen, performance administrative ou moyens;
- o le mode opératoire de mise en œuvre : coopératif (deux administrations organisent ensemble la réalisation de prestations de support pour l'ensemble) ou délégatif (une administration opère des prestations de support pour l'autre. Celle-ci devient cliente de la première);
- l'administration pilote;
- le responsable administratif;
- o les résultats.

Une distinction est établie selon qu'il s'agit des services supports tels que visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'article 5 de l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019, et les autres services.

1.1 Les services de support tels que visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019 Direction des ressources humaines

	_	Mode	lisées et Synerg Administration	Responsable		Résultat	Résultat
Synergie	Objectif	opératoire	pilote	administratif	Réalisation	attendu	obtenu
Synergies réalisée	S		L	1-			
Recrutement d'une directrice des ressources humaines		Coopératif	Ville	général	Le recruten et la directr humaines d janvier 201	ice des re ésignée e	ssources
Établissement d'un organigramme « reflet »	Harmoniser les processus de gestion des ressources humaines = Performance			Directeur général	L'organigra l'administra a été actual collège con 24 juin 202 adopté un o le 24 mars 2 ainsi d'iden synergies p	amme de ation com isé et valinmunal de 1. Le CP organigrar 2017, per atifier les ossibles.	idé par le u AS a nme
Organisation d'examens et participation à des comités de sélection	administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	généraux DRH	La Ville et organisent of communs et des réserves de nomination des ressour des respons département comités de organisés prinstitution.	des exam n vue d'é s de recru ions. La c ces huma ables de t particip sélection	tablir tement, lirectrice ines ou
Renforcement de l'action commune du service social au personnel		Coopératif	Ville-CPAS	généraux DRH	au persoune aide	volet PIP ion ale), le ar a été dé ge L'adjoin le conseivale. Ils en collabo en place e lre de l'ai membres le service nstitution ort psyche onnel e dans le con financi	signé t a été il de pration du PIPS de du social assure :

d'articles 60		Coopératif	Ville-CPAS CPAS	Directeurs généraux DRH Directeur général DRH	Un travail collaboratif a été mis en place en vue de développer les actions suivantes : Journée d'accueil pour les agents récemment engagés et formation à l'accueil (une fois par an) Avantages pour le personnel (réductions,) Cérémonie des vœux Décorations et distinctions honorifiques Fête de Saint-Nicolas Barbecue du mois de juin Actions bien être et santé (prévention cancer, diabète,) Une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et le Centre public d'action sociale (CPAS) visant à organiser la mise à disposition d'agents article 60, § 7, par le Centre public d'action sociale (CPAS), au bénéfice de la Ville. Ces mises à dispositions concernent toutes les divisions et directions, tant au niveau des métiers ouvriers qu'administratifs. Toute mise à disposition est précédée d'un entretien de sélection en vue d'analyser l'adéquation des compétences au poste proposé.
d'une procédure commune de télétravail	Harmoniser les processus de gestion des ressources humaines = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux DRH	Faisant suite à la crise liée à la COVID-19, il a été décidé de mettre en place une procédure commune pour le télétravail occasionnel. A la suite d'une phase-test, un projet-cadre commun sera développé et intégré au règlement de travail

Synergies en cour	s				
Utilisation d'outils		Coopératif	Ville	Directeur	Depuis 2016, un logiciel
informatiques		1		général	identique est utilisé pour la
similaires					gestion de la paie.
	Harmoniser			DRH	Concernant le Soft RH, la
	les processus				Ville utilise le programme
	de gestion des				Erh (Évaluation, formation,
	ressources				congés, fiche de paie
	humaines				électronique, gestion du
	=				temps de travail d'une partie
	Performance				des employés). Le CPAS
	administrative				utilise le programme GET (le
					soft RH est limité à la
	Moyens				gestion du temps de travail
					des cadres, employés et
					ouvriers). Une harmonisation
					des programmes et des soft
					RH est à l'étude, et un
					démarrage est envisagé pour
					2024 -> ajout de la gestion
					dématérialisée des
					évaluations, formation,
					congés, fiches de paie pour
					le CPAS et extension du
					personnel soumis au
) f: 1		G / .:C	TI'II CDAC	D: 1	pointage pour la Ville)
Mise en place		Cooperatii	Ville-CPAS	Directeurs	La mise à disposition d'un
d'une gestion				généraux	agent Ville au CPAS, en
administrative du				DRH	responsabilité de la DRH du
personnel				DKH	CPAS permet des échanges de pratiques et
commune					1 1
					d'interprétations juridiques.
Mise en place		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Développement de nouvelles
d'une gestion des		Соорегані	VIIIC-CI AS	généraux	politiques RH : recrutements,
ressources				generaux	formations,
humaines				DRH	évaluations. Échanges de
commune				DKII	recherches, de bons procédés
Commune					et de supports
					administratifs. Chaque entité
					reste cependant à l'initiative
					de ses actions. La mise en
					place d'une cellule formation
					et recrutement pourrait être
					constituée à destination des
					deux institutions, mais
					nécessite davantage de
					personnel.

TT		a	T T'11	—	.
Harmonisation des		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Une révision des statuts et
statuts du				généraux	règlement de travail communs
personnel et				DRH	est en cours. La finalisation
règlement de					du statut administratif est
travail dans le					prévue pour le premier
respect des					semestre 2023.
spécificités de					
chaque institution					
Constitution par		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Les statistiques de chaque
secteur d'une				généraux	institution servent de base au
pyramide des âges				DRH	développement de la stratégie
en vue de					d'embauche. Cependant, les
constituer des					plans d'embauches des deux
réserves de					entités sont strictement limités
recrutement					à partir de 2023, ce qui réduit
communes dans le					les possibilités d'action.
respect des					1
spécificités de					
chaque institution					
Mettre à	Performance	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Effectif depuis
disposition, à	administrative			généraux	novembre 2020
temps plein, une				6	
cheffe de bureau	Moyens				
administratif	<i>y</i>				
auprès du service					
du personnel du					
centre public					
d'action sociale					
(CPAS), en qualité					
de cheffe de					
division faisant					
fonction (depuis					
le 9/11/2020)					
Organisation de		Coonératif	Ville-CPAS	Directeurs	Organisation de réunions
comités de		Cooperain	· IIIC-CI AS	généraux	préalables aux comités afin de
négociations/	Performance			Scheraux	d'avancer sur les sujets et
concertation	administrative				projets communs. Avancées
					identiques pour les matières
	Moyens				communes devant les comités
					de négociation.

Direction informatique

Synergies réalisé	Synergies réalisées et Synergies en cours							
Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu	
Synergies réalisée	S							
Acquisition du		Coopératif	CPAS	Directeur	L'outil a ét		et est	
logiciel Bambino				général	opérationne			
pour la crèche du				Responsable	actuelleme	nt connect	té au	
CPAS				direction	logiciel PE		ur la	
	Mise en place			informatique	facturation			
Acquisition/locatio	d'une	Coopératif	CPAS	Directeur	L'outil est	acquis et		
n de l'application	infrastructure			général	opérationne			
ONYX par le	informatique			Responsable	BAMBING	devra êtı	re	
CPAS	commune			direction	connecté à	ONYX.		
	=			informatique				

	D C	a ,	CD 4 C	D :	T 2
Acquisition de		Coopératif	CPAS	Directeur	L'outil a été acquis et est
l'application IMIO	administrative			général	opérationnel (cf. direction
de suivi décisions				Responsable	générale).
	Moyens			direction	
				informatique	
Acquisition d'une	1	Coopératif	CPAS	Directeur	L'outil est acquis en
application de		1		général	mutualisation avec le CPAS
gestion du service				Responsable	de Charleroi (CPAS
social				direction	développeur du logiciel
555141				informatique	SOCIABILI) et d'autres
				miormanque	CPAS.
					La mise en production est
A	-	Q / .::	CDAC	D: .	prévue en novembre 2022.
Acquisition		Coopératif	CPAS	Directeur	L'outil ATAL a été mutualisé
d'applications de:				général	avec l'outil Ville.
- suivi des				Responsable	
chantiers/dépanna				direction	
ge				informatique	
Mise en place d'un		Coopératif	Ville	Directeur	Le numéro unique est en
numéro unique				général	place et l'accès au ticketing
(5000) pour les				Responsable	(GLPI) est opérationnel pour
agents du CPAS	Mise en place			direction	les deux institutions.
redirigé vers le	d'un helpdesk			informatique	
numéro 5000 de la					
Ville et accès à	=				
l'interface GLPI	Performance				
Roum de nekember	administrative				
(outil de ticketing) Formation des			Ville-CPAS	Directeurs	La formation des agents a eu
Formation des			Ville-CPAS	Directeurs généraux	La formation des agents a eu lieu et les interventions sont
Formation des agents Ville sur les	Moyens		Ville-CPAS	généraux	lieu et les interventions sont
Formation des	Moyens		Ville-CPAS	généraux Responsable	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous
Formation des agents Ville sur les	Moyens		Ville-CPAS	généraux Responsable de la direction	lieu et les interventions sont
Formation des agents Ville sur les applications CPAS	Moyens	Coopératif		généraux Responsable de la directior informatique	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service.
Formation des agents Ville sur les applications CPAS	Moyens			généraux Responsable de la directior informatique Directeur	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun	Moyens	Coopératif		généraux Responsable de la directior informatique Directeur général	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service.
Formation des agents Ville sur les applications CPAS	Moyens	Coopératif		généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun	Moyens	Coopératif		généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel	Moyens	Coopératif Coopératif	Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique.
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local	Moyens	Coopératif	Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont	Moyens	Coopératif Coopératif	Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés :
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire	Moyens	Coopératif Coopératif	Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de	Moyens	Coopératif Coopératif	Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel	Moyens	Coopératif Coopératif	Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique informatique	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du	Moyens Localisation du service	Coopératif Coopératif	Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du mobilier	Localisation du service commun au	Coopératif Coopératif Coopératif	Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du	Moyens Localisation du service	Coopératif Coopératif Coopératif	Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du mobilier	Localisation du service commun au Pont de Maire	Coopératif Coopératif Coopératif	Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du mobilier nécessaire à	Localisation du service commun au Pont de Maire	Coopératif Coopératif Coopératif	Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du mobilier nécessaire à l'accueil des agents	Localisation du service commun au Pont de Maire	Coopératif Coopératif Coopératif	Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général Responsable	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du mobilier nécessaire à l'accueil des agents du CPAS	Localisation du service commun au Pont de Maire = Performance	Coopératif Coopératif Coopératif	Ville Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du mobilier nécessaire à l'accueil des agents du CPAS Aménagement de	Localisation du service commun au Pont de Maire = Performance administrative	Coopératif Coopératif Coopératif	Ville Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du mobilier nécessaire à l'accueil des agents du CPAS	Localisation du service commun au Pont de Maire = Performance	Coopératif Coopératif Coopératif	Ville Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du mobilier nécessaire à l'accueil des agents du CPAS Aménagement de	Localisation du service commun au Pont de Maire = Performance administrative	Coopératif Coopératif Coopératif	Ville Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur
Formation des agents Ville sur les applications CPAS Service helpdesk commun opérationnel Création d'un local technique au Pont de Maire permettant de stocker le matériel Commande du mobilier nécessaire à l'accueil des agents du CPAS Aménagement de	Localisation du service commun au Pont de Maire = Performance administrative	Coopératif Coopératif Coopératif	Ville Ville Ville	généraux Responsable de la directior informatique Directeur général Responsable direction informatique Directeur général	lieu et les interventions sont aujourd'hui assurées par tous les membres du service. Cf. mise en place d'un numéro unique. Les aménagements ont été réalisés: - le local technique est opérationnel - les agents du CPAS ont leur

Déménagement		Coopératif	Ville	Directeur	
des agents du CPAS vers le Pont				général Responsable	
de Maire				direction	
de Maire				informatique	
Engagement	-	Coopératif	Ville	Directeur	Le recrutement a été réalisé et
d'1 personne		Соореган	VIIIC	général	l'agent est entré en service en
supplémentaire				DRH	mai 2018.
(engagement				Ditti	2010.
complémentaire en					
2020)					
Engagement de	-	Coopératif	Ville	Directeur	Le recrutement a été réalisé et
2 personnes		1		général	les agents sont entrés en
supplémentaires				DRH	service durant le 1er semestre
11					2020.
Réception du		Coopératif	Ville	Directeur	Le nouveau local serveur est
matériel actif	du data center			général	opérationnel dans les locaux
	commun au			D 11	du CPAS boulevard Lalaing.
	CPAS			Responsable	
	= D			direction	
D1 1	Performance	C ' '.C	X 7*11	informatique	-
Placement du	administrative	Cooperatif	Ville	Directeur	
matériel actif et	Marra			général	
tests de	Moyens			Responsable	
connectivité	Gestion			direction	
Dámánagamant	centralisée du		Ville	informatique Directeur	-
Déménagement	petit matériel		ville		
des serveurs	(magasin			général Responsable	
	commun)			direction	
	Communy			informatique	
Envoi de	-	Coopératif	CPAS	Directeur	Un marché conjoint a été
l'inventaire "petit		Соорстант	CITIO	général	passé en 2020.
matériel" au				Responsable	passe en 2020.
service MAPU du				direction	
CPAS pour				informatique	
alignement				misimanque	
Définition des		Coopératif	Ville	Directeur	Les procédures ont été
procédures de	Gestion	F	.=	général	redéfinies et sont
commande des	centralisée du			Responsable	opérationnelles.
fournitures (cf.	petit matériel			direction	•
fonctionnement	(magasin			informatique	
des services	commun)				
financiers des					
2 institutions)	Performance				
Lancement des	administrative	Coopératif	Ville	Directeur	Les besoins seront ré-estimés
marchés conjoints				général	par rapport aux centrales de
	Moyens			Responsable	marchés auxquelles la Ville et
				direction	le CPAS ont
	_			informatique	adhéré dernièrement.
Centralisation du		Coopératif	Ville	Directeur	La centralisation est
magasin de				général	opérationnelle.
consommable/petit				Responsable	
matériel au Pont				direction	
de Maire]	informatique	

Acquisition et développement d'un logiciel PST commun Implémentation de l'outil de gestion des bons de commande Synergies en cours	Performance administrative Moyens	•	Ville-CPAS Ville-CPAS	Directeurs généraux Responsable direction informatique Directeurs généraux/financ iers Responsable direction informatique Responsable marchés publics	L'outil est acquis et est opérationnel. L'outil est acquis et est opérationnel.
Migration des applications des maisons de repos sur infrastructure commune (au terme du contrat de maintenance des serveurs actuels) Analyse de la compatibilité des applications du CPAS avec l'infrastructure commune virtualisée, estimation du budget nécessaire et phasage de la migration	Mise en place d'une infrastructure informatique commune	*	Ville-CPAS Ville-CPAS	Directeurs généraux Responsable direction informatique Directeurs généraux Responsable direction informatique	La garantie des serveurs des maisons de repos a été prolongée. La migration est prévue après l'installation de la nouvelle infrastructure prévue en 2022. L'analyse est réalisée. Les investissements ont été chiffrés. Ceux-ci seront proposés en 2023.
Acquisition d'applications de: - gestion des locations - gestion électronique du courrier Mise en place d'un		Coopératif Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux Responsable direction informatique Responsables	Concernant les locations, un développement a été réalisé pour la gestion des demandes. Une solution pour le suivi sera étudiée en 2023 (ATAL?). Concernant la gestion du courrier, un marché de consultance a été lancé fin 2019. L'implémentation de la solution a été terminée en 2021. L'extension au CPAS est prévue fin 2022 – début 2023. Le nouvel Intranet est en
_	Performance administrative Moyens	Cooperaut	v inc	direction informatique, DRH et	cours de développement en parallèle d'un nouveau site Internet. Il devrait être mis en ligne fin 2022 – début 2023.

Développement d'un nouveau site pour le CPAS sur le même outil que celui de la Ville	Performance administrative Moyens Satisfaction du citoyen	Coopératif	généraux Communicatio	Le nouveau site Internet est en ligne pour la Ville. Le site du CPAS devrait l'être fin 2022 – début 2023.
Analyse de la téléphonie en vue de mettre en place une centrale commune Ville- CPAS	Harmoniser la gestion = Performance administrative Moyens Satisfaction du citoyen	Coopératif	direction informatique	Une nouvelle centrale a été mise en service en 2022 à la Ville avec l'objectif d'une centrale commune. L'infrastructure sera ensuite mutualisée afin de rationaliser les coûts (d'investissement et opérationnels). La centrale commune est prévue pour 2023. (cf. synergie projetée)
Sécurisation des locaux informatiques (Ville et CPAS)	Sécurité informatique	Coopératif	Responsables direction informatique et Bureau étude bâtiments	Un budget est sollicité en 2023 pour la sécurisation de tous les locaux abritant de l'équipement informatique : contrôle d'accès, détection/extinction incendie, climatisation
Passage une nouvelle version de l'outil E_bons de commande en concertation avec la direction marchés publics	Harmoniser la gestion = Performance administrative Moyens	Coopératif	Responsables direction informatique et	Outre la formation interne (dernier trimestre 2021), les procédures seront harmonisées et opérationnelles début 2023.

Direction des Marchés publics

Synergies réali	Synergies réalisées et Synergies en cours								
Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu			
Synergies réali	sées								
Examen des convergences	Mise en place d'un	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Réalisé en c	octobre 20	020		
Rapprochement des services marchés publics des deux institutions	processus commun de gestion des marchés publics = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville	Directeur général Chef de division ff de la direction					
Conception du plateau de travail (ville)	Permettre d'accueillir les 3 collègues du CPAS = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville		Réalisation l'architecte Ville.				

Mise à disposition de PC et téléphones	Disposer d'un matériel commun = Moyens	Coopératif	Ville		Réalisation par la Direction informatique.
Transfert physique le 15 septembre 2020 des 3 collègues	Localisation sur un même site des équipes = Performance administrative Moyens				Les services sont localisés sur un même site. Un responsable dirige les deux équipes. Les processus de gestion (méthode, procédures, outils) sont harmonisés
Accès à e_Délib (Ville et CPAS)	Permettre l'accès aux décisions des organes de gestion = Performance administrative Moyens	n	Ville - CPAS	Chef de division ff de la direction DG (s)	L'accès est opérationnel.
Harmonisation des procédures	•		Ville-CPAS	Chef de division ff de la direction	Réalisé en février 2021
Fusion du logiciel 3P	Permettre à l'ensemble de la direction d'avoir accès à l'ensemble des marchés Ville et CPAS = Performance administrative Moyens		Ville - CPAS	Chef de division ff de la direction	Réalisé janvier 2021.
Élaboration d'une convention globale de tous les marchés conjoints	Réaliser des économies d'échelle et	-	Ville-CPAS	Directeurs généraux Chef de division ff de la direction	Réalisée au proposée au Conseil de janvier 2021. Elle est adaptée à chaque nouveau marché pouvant être conjoint

Synergies en co	ours				
Finalisation de	Permettre	Coopératif	Ville	Chef de	
la conception	d'accueillir			division ff de	Réalisé en octobre 2021
du plateau de	les			la direction	Realise en octobre 2021
travail (ville)	3 collègues du			Bureau	
	CPAS			d'études	
	=			Bâtiment	
	Performance				
	administrative				
	Moyens				

Division technique – Maintenance

	Division technique – Maintenance Synergies réalisées et Synergies en cours							
Synergies real	isees et Synerg		'S	D 11	D(1/4D(1/			
Synergie	Objectif	Mode	Administration	Responsable	Réalisation Résultat Résulta			
• 0	ŭ	opératoire	pilote	administratif	attendu obtenu			
Synergies réal		1	T	1 -				
Partage de	Mise en	Coopératif	Ville	Directeur	Une convention de mise à			
l'atelier		Et		général	disposition a été conclue entre			
mécanique	progressive	Délégatif		DRH	le CPAS et la Ville. Un agent			
	des services			1	du CPAS a été détaché à			
	techniques				l'atelier mécanique de la			
	des deux			technique-	Ville. Le parc automobile du			
	institutions			maintenance	CPAS est aujourd'hui			
	=				entretenu par ce même atelier.			
	Performance							
	administrative							
	Moyens							
Mise en	Optimaliser et	Coopératif	Ville	Directeur	Deux agents du CPAS ont			
commun du	rationaliser la			général	intégré le magasin situé au			
magasin	~	Délégatif		DRH	Pont de Maire et participent à			
	stocks			Responsable	la gestion informatisée via			
	=				l'outil ATAL.			
	Performance			technique-				
	administrative			maintenance				
	Moyens							
Synergies en c		T	1	1				
Examen des	Mise en	Coopératif	Ville-CPAS	Directeur				
convergences	convergence			général				
possibles	progressive				Des contacts sont entrepris			
	des services			DRH	entre les deux institutions			
	techniques			Responsable	pour envisager les			
	des deux				convergences et les			
	institutions			technique-	rapprochements pour le			
	=			maintenance	secteur ouvrier.			
	Performance							
	administrative							
	Moyens							
Transfert de	Optimaliser et		Ville	Directeur	Rationaliser et optimaliser le			
matériel de la	rationaliser la			général	fonctionnement.			
menuiserie du	gestion	Délégatif		DRH				
CPAS au sein	F .			Responsable				
des ateliers du	Performance			de la division				
Pont de Maire	administrative			technique-				
				maintenance				
	Moyens							

1.2. Les autres services

Direction générale

	ées et Synergie	Mode		Dognanaahla		Résultat Résultat	
Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	attendu obtenu	
Synergies réalisé	ées					·	
Affiliation du	Harmoniser la	Coopératif	CPAS	Directeur	L'affiliation du CPAS a été		
CPAS à	gestion des	•		général	décidée par l	e conseil de	
l'intercommunale	_					ale. La mise en	
	décision				œuvre a été i		
Approbation de	- =	Coopératif	CPAS	Directeur	janvier 2018		
	Performance	F		général			
cadre de services				8			
avec							
l'intercommunale							
IMIO							
Utilisation d'outi	-	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Des contacts	réguliers se	
ls informatiques		Cooperatii	VIIIC-CI IIS	généraux		entre les directions	
similaires pour				generaux		s deux institutions.	
harmoniser les					generales des	s deux msmunons.	
méthodes de							
travail (e-collège							
et e-conseil)							
	A ma áli a mam la	Caamámatif	Ville-CPAS	Directeurs	Cuita au aona	ité de concertation	
Intégration d'un		Cooperani	VIIIe-CPAS				
objectif commun dans le	entre les deux			généraux		s'est dégagée de	
	institutions				* *	n projet commun	
1 0	dans le				de synergies	ins le PST de	
\mathcal{U}_{1}							
transversal (PST)						ution. Le suivi du	
	nt stratégique					lisé et l'évaluation	
	= D					e dans le cadre du	
	Performance				bilan à mi- lé	egislature.	
	administrative						
	Moyens						
	a						
	Satisfaction						
. 1:0: 1	du citoyen	G (.:0	TI'II CD I C	-	T 07 10	4	
Amplifier la		Coopératif	Ville-CPAS		Le CPAS sol		
collaboration du				généraux	régulièremen		
	logistique				reprographie		
service	administrative					our les budgets,	
reprographie de	=				comptes, mo		
1	Performance				, ,	Les demandes	
l'impression de	administrative					tes via la procédur	
documents					dématérialisé		
	Moyens	Coopératif	CPAS			gagé un archiviste	
d'un service		Et				isposition du	
commun		Délégatif			CPAS en 20		
d'archives avec						ravaillent à la	
mise à					~	nune de leurs	
disposition d'un					archives (cer	tralisation,	
agent de la Ville					gestion,).		
au CPAS						art de l'archiviste	
						n janvier 2022 et	
						e d'un recrutement	
						mis à disposition	
	1	l .	1	İ.		1	

					Le nouvel archiviste de la Ville est entré en fonction en juin 2022. Une collaboration étroite est développée entre les deux services. Il est envisagé de rassembler, notamment, les archives de la Ville et du CPAS dans un bâtiment du CPAS ("Monobloc") pour lequel une demande de subside dans le cadre du plan de relance "bâtiments administratifs" a été introduite auprès de la Région wallonne.
de sécurité de	place une politique commune en	Et Délégatif	Ville-CPAS	Directeur général ff	La Ville a engagé un DPO en janvier 2018 qui travaille de concert avec les deux directions générales. Elle est par ailleurs chargée par les deux instances d'assurer la mission de sécurité de l'information.
Désignation d'un DPO adjoint au sein du CPAS	administrative Moyens		Ville-CPAS	Directeurs généraux	Mise en conformité auprès de la Banque carrefour compte tenu du passage à 1/5ème temps de la DPO mise à disposition du CPAS (devenue coordinatrice du PST à l'administration communale). Le DPO adjoint remplace la DPO de la Ville en cas d'absence pour de plus longues périodes (ex. congé de maternité).
Mise en place d'un comité de sécurité commun (RGDP)	place une		Ville-CPAS	Directeurs généraux	Un comité de sécurité conjoint été créé en vue de se conformer aux directives en matière de sécurité de l'information

	T	T			,
d'événements communs pour	Rapprochement lors d'événements RH et rationalisation des coûts = Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Depuis 2017, les deux institutions organisent conjointement des événements pour leur personnel (Saint-Nicolas, Vœux, remise des décorations et distinctions honorifiques, Relais pour la vie, Petits déjeuners dans le cadre de la semaine du commerce équitable,). A cet effet, le département protocole du service communication organise les cérémonies pour les deux institutions.
Synergies en co	ours	I	L	1	1
Mise en place d'un logiciel de gestion du courrier commun	Harmoniser la	Coopératif	Ville-CPAS Ville	Directeurs généraux Directeur général	La Ville a débuté l'implémentation d'un nouvel outil de gestion du courrier visant la dématérialisation complète du processus. L'expérience bénéficiera au CPAS qui a fait l'acquisition du même outil en août 2022. La Ville a passé un nouveau marché dans le cadre duquel le CPAS est intégré, y compris pour le développement d'un intranet commun aux deux administrations. La Ville relaye déjà les communications du CPAS sur ses outils digitaux.
	citoyen				
Mise en place d'une collaboration dans le suivi du PST	de la méthode de travail	Coopératif	Ville-CPAS	Directeur général Coordinateur PST	Des contacts réguliers ont lieu entre les deux institutions pour harmoniser la méthode de travail et les outils
faisabilité de la mise en	Performance	Coopératif	Ville	Directeur général Bureau d'études bâtiments	L'étude est en cours de finalisation et permettra d'établir un plan d'actions.

Direction financière et comptable

	Synergies réalisées et Synergies en cours									
				Resnonsable	Résultat Résultat					
Synergie	Objectif	opératoire	Administration pilote	administratif	Réalisation attendu obtenu					
Synergies réalis	sées	, p ==	p==000		111111111111111111111111111111111111111					
Constitution des		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Une concertation régulière est					
budgets et MB	l'élaboration	1			organisée pour harmoniser les					
en commun	et la				méthodes de travail et le					
(Ville/CPAS)	présentation				calendrier					
	des budgets et	Coopératif		Directeurs						
des calendriers	comptes	1	Ville-CPAS	financiers						
(Ville/CPAS)	=									
Présentation	Performance	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs						
identique des	administrative	1		financiers						
budgets et										
comptes	Moyens									
	Satisfaction du citoyen									
Outils de	Harmoniser	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	L'outil est opérationnel à la					
gestion des	les outils	Cooperatii			direction MAPU et					
marchés publics					consultable par la direction					
via un logiciel =					financière et comptable					
	Performance				imanetere et comptable					
Outils de	administrative	Coopératif	Ville CDAS	Directeurs	L'outil a été déployé au sein					
gestion des	adiminstrative	Cooperain	VIIIC-CI AS		du CPAS et est opérationnel.					
_	Moyens				Les agents ont été formés.					
(E finances)	Moyens				Les agents ont etc formes.					
= CPAS										
Outils de	_	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	L'outil est en cours					
gestion de la		Cooperain			d'acquisition et					
facturation					d'implémentation					
(ONYX)					d implementation					
= CPAS										
Remplacement		Coopáratif	Ville-CPAS	Directeurs	Un chef de division ff de la					
des deux		Cooperain			Ville est désigné pour					
directeurs					remplacer les directeurs					
	Mettre en				financiers des deux					
_	commun le				institutions en période de					
personne en cas					congé. Une convention de					
d'absence	–				mise à disposition temporaire					
	Performance				est systématiquement conclue					
(VIIIC/CI AS)	administrative				pour les remplacements au					
	adiminstrative				CPAS.					
Harmonisation	Moyens	Coopératif	Ville-CPAS		Les directeurs financiers se					
de la mise en	Wioyens	Cooperatii			concertent pour une gestion					
place des					efficace.					
provisions de					criticaec.					
trésorerie										
(Ville/CPAS)										
Vérification des	-	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Les directeurs financiers se					
délibérations		Cooperant			concertent pour harmoniser					
relatives aux					les méthodes de travail.					
conventions de					ies memodes de havan.					
trésorerie,										
ouvertures et										
fermetures de										
	*									
comptes, caisses)									

	7	1	I	1	
pour menues					
dépenses,					
fondations,					
dons, legs,					
(Ville/CPAS)		a ,	Trill CD LC		-
Vérification des		Cooperatif	Ville-CPAS	Directeurs	Des contacts se poursuivent
comptes de				financiers	entre les directeurs financiers
régularisation					en vue de la mise en œuvre
classe 48-49 et					de la méthode de vérification.
56000					
(Ville/CPAS)					
Harmonisation		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Des contacts se poursuivent
des procédures				financiers	entre les directeurs financiers
de					en vue de l'harmonisation des
fonctionnement					procédures.
des directions					
financières et					
comptables					
(Ville/CPAS)					
Synergies en co	ours				
Implantation	Mettre en	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	La réflexion est poursuivie
des deux	commun le			généraux	par les deux directions
directions sur	personnel			Directeurs	financières et comptables.
un même site	=			financiers	
	Performance				
	administrative				
	Moyens				

Service Planification d'urgence

Synergies réa	Synergies réalisées et Synergies en cours											
Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration	Responsable administratif	Daalication	Résultat attendu						
Synergies réa	lisées											
par le CPAS d'un	place un processus global et intégré dans le cadre du	S	CPAS	général	Le coordina l'adjoint, ag travaillent e la mise en p Cf. DRH	ent CPAS n collabor	s, ration sur					
Synergies en (Moyens cours											

Division Jeunesse et sport – service des Crèches

Synergies réali	isées et Synerg	ies en cour	'S				
Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	
Synergies réali	isées						
Néant							
Synergies en c	ours						
l'organisation du travail	Mettre en place une structure de gestion unique = Performance administrative	•			Des contact poursuivent institutions		
	Moyens Satisfaction du citoyen						

Division Gestion du territoire – Service Patrimoine

Synergies réa	lisées et Syne	ergies en c	ours				
Synergie	Objectif	Mode	Administration	Responsable	Réalisation	Résultat	Résultat
		opératoire	pilote	administratif	•	attendu	obtenu
Synergies réali	isées						
Néant							
Synergies en c	ours						
Déclassement	Performance	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Rationalisation des		
du matériel et	administrative			généraux	procédures		icient
de véhicules					aux deux en	tités	
pour les deux	Moyens						
entités							
	Satisfaction						
	du citoyen						
Développemen		Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Développen		
du module de	administrative			généraux	méthode de	travail et	
gestion					uniformisat	ion des pr	océdures
patrimoine	Moyens						
(ATAL) dans							
les deux entités							
Collaboration	Établissement	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs	Développen		
dans le cadre de				généraux	méthode de		
la gestion des	diagnostic				uniformisat	ion des pr	océdures
baux à ferme							
	Mettre en						
	place une						
	structure de						
	gestion unique	;					
	=						
	Performance						
	administrative						
	Moyens						

2. Programmation annuelle des synergies projetées

Il s'agit pour chaque synergie projetée, d'identifier :

- o l'objectif principal : satisfaction du citoyen, performance administrative ou moyens;
- le mode opératoire de mise en œuvre: coopératif (deux administrations organisent ensemble la réalisation de prestations de support pour l'ensemble) ou délégatif (une administration opère des prestations de support pour l'autre. Celle-ci devient cliente de la première);
- l'administration pilote;
- o le responsable administratif;
- o les moyens dégagés;
- o le résultat attendu;
- o le délai.

Une distinction est établie selon qu'il s'agit des services de support tels que visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'article 5 de l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019, et les autres services.

Les synergies reprises dans le tableau ci-après sont, pour partie, celles figurant dans le projet commun inscrit dans le PST de la Ville et celui du CPAS pour la législature 2018-2024. Elles sont encore reprises lorsqu'elles sont encore au stade de « projetées » (voyez cf. PST). D'autres pistes de synergies ont été/sont recherchées dans le but d'investir dans le rapprochement des deux institutions.

	ent des deux i	11511111110115.					
Synergies proj	etées	T			T		
Synergie	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif		Résultat attendu	Délai
1. Services sup							
Direction des 1	ressources hum						
Élaborer une convention en vue de définir les contours de la synergie	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux DRH	Humain Financier	La convention sera soumise aux organes de décision.	2023
Direction infor	rmatique						
Analyser la téléphonie en vue de mettre en place une centrale commune Ville-CPAS	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Responsable direction informatique	Logistique Financier	L'infrastructure sera mutualisée sur une centrale commune à la Ville et au CPAS afin de rationaliser les coûts (d'investissement et opérationnels)	2023
Direction Mar	chés publics						
Néant à ce stade							
Maintenance							
Mutualiser le service menuiserie	Optimaliser et rationaliser la gestion = Performance administrative Moyens	Coopératif Et Délégatif	Ville	Directeur général DRH Responsables de la division technique- maintenance		2 agents du CPAS pourraient intégrer les ateliers du Pont de Maire en vue de rationaliser et optimaliser le fonctionnement. Une charte d'utilisation commune du matériel serait définie.	

2. Autres syne	rgies						
Courriers	igics						
Mettre en commun les services courriers et élaborer un processus de gestion électronique des flux de courriers (cf. PST)	Performance administrative Moyens	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Humain Logistique	La gestion du courrier est centralisée. Un outil commun est opérationnel et le processus de gestion est défini et harmonisé.	A déterminer
Divers	•						
Assurer la complémentarité de l'offre « Vélo » (cf. PST)	Satisfaction des citoyens Moyens	Délégatif	CPAS	Directeur général	Humain Logistique	Les services de réparation et de vente de seconde main sont regroupés sur un même site et gérés par le CPAS	déterminer
Déléguer au CPAS l'exécution du Plan de cohésion sociale (cf. PST)	Satisfaction des citoyens Performance administrative Moyens	Délégatif	CPAS	Directeur général	Humain Logistique	Les actions de prévention sont complémentair es aux missions de base du CPAS	déterminer
Rechercher d'autres pistes de synergies entre la Ville et le CPAS (cf. PST)	Satisfaction des citoyens Moyens Performance administrative	Coopératif	Ville-CPAS	Directeurs généraux	Humain	Un plan d'action est établi en vue d'explorer de nouvelles pistes.	2019-2024

3. Matrice de coopération

Chaque service support est analysé au travers d'une **matrice de coopération** qui identifie, pour chaque registre de comportements de l'environnement de contrôle, le niveau de rassemblement à savoir 0 (inexistant), 1 (initial), 2 (opérationnel), 3 (efficace), 4 (maîtrisé), 5 (optimisé).

Les <u>niveaux de rassemblement</u> se définissent comme suit :

- 0 (inexistant): les services de support fonctionnent de manière totalement indépendante, sans partage formalisé des méthodes ou des standards de travail; des collaborations aléatoires spontanées non structurées ni contrôlées peuvent exister mais sans volonté de la commune ou du CPAS de les promouvoir
- 1 (initial) : les services de support fonctionnent de manière isolée mais échangent néanmoins de manière informelle; il existe un consensus informel entre la commune et le CPAS quant à des collaborations ponctuelles de leurs services de support mais sans partage formalisé des méthodes ou des standards de travail
- 2 (opérationnel) : un rassemblement des services de support est initié; une volonté de rassemblement des services de support est officialisée par la commune et le CPAS, des méthodes et standards de travail sont partagés et formalisés, y compris des processus ou outils de gestion, une délégation des tâches entre services de support est possible, même si chaque service de support conserve une indépendance décisionnelle

- 3 (efficace): les services de support fonctionnent suivant les mêmes règles et utilisent les mêmes méthodes et standards de travail, les services de support formalisent entre eux des délégations de tâches
- 4 (maîtrisé): les services de support sont rassemblés en une seule structure cogérée sur base conventionnelle, la direction du service de support étant soit confiée totalement à la commune ou au CPAS, soit partagée entre la commune et le CPAS
- 5 (optimisé) : au sein des services de support rassemblés en une seule structure, tous les éléments importants du domaine concerné sont évalués et optimalisés pour atteindre le niveau de pratiques le plus efficace et efficient.

L'<u>environnement de contrôle</u> est composé des registres de comportements définis comme suit :

- le fonctionnement : les comportements en matière, notamment, de structuration, de fonctionnement et de définition des processus et procédures
- le management : les comportements en matière, notamment, de processus décisionnel, d'identification des responsabilités et d'organisation hiérarchique
- les compétences et la formation du personnel : les comportements en matière, notamment, de gestion des compétences, en ce compris la rédaction de profils de fonction, le recrutement, la formation, l'évaluation
- la formalisation : les comportements en matière, notamment, de gestion stratégique, en ce compris la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels, la définition d'un plan d'actions, la définition d'indicateurs, la priorisation des actions, la mise en place d'un système de suivi et la réalisation d'évaluations
- les ressources et outils de gestion budgétaire : les comportements en matière, notamment, de gestion des ressources et de suivi budgétaire.

3.1. Les services de support tels que visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'article 5 de l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019

I allete du go	uvernement v	vanon uu 20 m	1a18 2017			
Direction des	ressources hu	ımaines				
		Registre d	le comporteme	nts de l'enviro	onnement de co	ntrôle
				Compétences		Ressources
		Fonctionnement	Management	et formation	Formalisation	et gestion
	,			du personnel		budgétaire
Niveaux de	Optimisé					
rassemblement	Maîtrisé	X	X	X	X	X
	3. Efficace					
	2. Opérationnel					
	1. Initial					
	0. Inexistant					
Direction info	rmatique					
		Registre d	le comporteme	nts de l'enviro	onnement de co	ntrôle
				Compétences		Ressources
		Fonctionnement	Management	et formation	Formalisation	et gestion
				du personnel		budgétaire
Niveaux de	Optimisé	X	X	X	X	X
rassemblement	Maîtrisé					
	3. Efficace					
	2. Opérationnel					
	1. Initial					
	0. Inexistant					

Direction des	Direction des marchés publics (service achat)									
		Registre de comportements de l'environnement de contrôle								
				Compétences		Ressources				
		Fonctionnement	Management	et formation	Formalisation	et gestion				
				du personnel		budgétaire				
Niveaux de	Optimisé	X	X	X	X	X				
rassemblement	Maîtrisé									
	Efficace									
	2. Opérationnel									
	1. Initial									
	0. Inexistant									

Direction technique – Maintenance								
	-	Registre d	Registre de comportements de l'environnement de contrôle					
				Compétences		Ressources		
		Fonctionnement	Management	et formation	Formalisation	et gestion		
				du personnel		budgétaire		
Niveaux de	Optimisé							
rassemblement	4. Maîtrisé							
	3. Efficace							
	2. Opérationnel	X						
	1. Initial		X	X	X	X		
	0. Inexistant							

3.2 Les autres services

Direction gén	érale					
		Registre d	le comporteme	nts de l'enviro	onnement de co	ntrôle
				Compétences		Ressources
		Fonctionnement	Management	et formation	Formalisation	et gestion
	,			du personnel		budgétaire
Niveaux de	Optimisé					
rassemblement	Maîtrisé	X				
	Efficace		X			
	2. Opérationnel			X	X	X
	1. Initial					
	0. Inexistant					

Direction fina	ıncière						
		Registre o	Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		-		Compétences	3	Ressources	
		Fonctionnement	Management	et formation	Formalisation	et gestion	
				du personnel		budgétaire	
Niveaux de	Optimisé						
rassemblement	Maîtrisé						
	3. Efficace						
	2. Opérationne	X		X		X	
	1. Initial		X		X		
	0. Inexistant						

Communicati	Communication						
		Registre d	le comporteme	nts de l'enviro	onnement de co	ntrôle	
			Compétences				
		Fonctionnement	Management	et formation	Formalisation	et gestion	
				du personnel		budgétaire	
Niveaux de	Optimisé						
rassemblement	Maîtrisé						
	3. Efficace	X					
	2. Opérationnel				X	X	
	1. Initial		X				
	0. Inexistant			X			

Sécurité de l'i	information					
		Registre d	le comporteme	nts de l'enviro	onnement de co	ntrôle
				Compétences		Ressources
		Fonctionnement	Management	et formation	Formalisation	et gestion
				du personnel		budgétaire
Niveaux de	Optimisé	X	X	X	X	X
rassemblement	Maîtrisé					
	3. Efficace					
	2. Opérationnel					
	1. Initial					
	0. Inexistant				_	

Archives								
		Registre d	Registre de comportements de l'environnement de contrôle					
			Compétences Re					
		Fonctionnement	Management	et formation	Formalisation	et gestion		
				du personnel		budgétaire		
Niveaux de	Optimisé	X		X	X			
rassemblement	 Maîtrisé 					X		
	3. Efficace		X					
	2. Opérationnel							
	1. Initial							
	0. Inexistant							

Reprographie administrative							
		Registre d	Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
				Compétences		Ressources	
		Fonctionnement	Management	et formation	Formalisation		
	_			du personnel		budgétaire	
Niveaux de	Optimisé						
rassemblement	Maîtrisé	X			X		
	3. Efficace			X		X	
	2. Opérationnel		X				
	1. Initial						
	0. Inexistant						

Planification	d'urgence						
		Registre o	Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
			Compétences Ress				
		Fonctionnement	Management	et formation du	Formalisation	et gestion	
				personnel		budgétaire	
Niveaux de	Optimisé						
rassemblement	4. Maîtrisé						
	3. Efficace	X		X			
	2. Opérationnel				X	X	
	1. Initial		X				
	0. Inexistant						

Crèches						
		Registre de comportements de l'environnement de contrôle				
		Compétences Ressource				
		Fonctionnement	Management	et formation du	Formalisation	gestion
				personnel		budgétaire
Niveaux de	5. Optimisé					
rassemblement	4. Maîtrisé					
	3. Efficace					
	2. Opérationnel			X		X
	1. Initial	X	X		X	
	0. Inexistant					

4. Grille de synthèse

Le niveau de rassemblement identifié pour chacun des registres de comportement est reporté dans une grille de synthèse qui détermine le niveau global de rassemblement.

Cette grille de synthèse s'applique en principe aux 4 services supports visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019. L'analyse a par ailleurs été réalisée pour les autres services pour lesquelles des synergies ont été initiées.

4.1. Les services de support tels que visés par les décrets du 19 juillet 2018 et l'article 5 de l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019

	Service ressources humaines	Service informatique	Service achats	Service maintenance	TOTAL
Fonctionnement	4	5	5	2	16/20
Management	4	5	5	1	15/20
Compétences et	4	5	5	1	15/20
formation du personnel					
Formalisation	4	5	5	1	15/20
Ressources et gestion budgétaire	4	5	5	1	15/20
TOTAL	20/25	25/25	25/25	6/25	76/100 (69/100 en 2021 64/100 en 2020 36/100 en 2019)

4.2. Les autres services supports

		Direction financière	Communication	Sécurité information	Archives	Reprographie administrative	Planification urgence	Crèches	TOTAL
Fonctionnement	4	2	3	5	5	4	3	1	27/40
Management	3	1	1	5	3	2	1	1	17/40
Compétences et	2	2	0	5	5	3	3	2	22/40
formation du									
personnel									
Formalisation	2	1	2	5	5	4	2	1	22/40
Ressources et	2	2	2	5	4	3	2	2	22/40
gestion budgétaire									
TOTAL	13/25	8/25	8/25	25/25	22/25	16/25	11/25		110/200 (106/200 en 2021 90/200 en 2020 84/200 en 2019)

5. Marchés publics 5.1. Marchés publics attribués

Marchés attribués						
Marchés publics attribués par le CPAS	2021	116				
Marchés publics attribués par le CPAS	2022	134				
Marchés publics attribués conjointement	2021	9				
_		(dont 1 avec la SNCB)				
Marchés publics attribués conjointement	2022	6				
Marchés publics attribués par la Ville	2021	264				
Marchés publics attribués par la Ville	2022	141				
Voyez les tableaux annexés		·				

5.2. Marchés publics qui pourraient faire l'objet de marchés conjoints

Marché public ou groupe de m.p.	Type	Mode de	Montant estimé	Date projetée d'attribution
Marchés publics attribué	s séparémen	t par la commu	ne et le CPAS	et pouvant faire
	l'objet de	marchés conjoi	nts	
Alarmes anti-intrusion	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
+ télésurveillance				
+ gardiennage -				
maintenance				
Alarmes détection	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
gaz - maintenance				
Alarmes détection	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
incendie - maintenance				
Ascenseurs - analyses de	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
risques				
Ascenseurs - maintenance	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
et contrôle				

Chaudières à combustible -	Corrigos	P.O ou PNSPP	A dátarminar	A dátarminar
Maintenance	Services	r.O ou rnsrr	A determiner	A determiner
	Services	P.O ou PNSPP	A dátamainan	A dátarminar
Chaudières gaz - Maintenance	Services	r.O ou rnsrr	A determiner	A determiner
	Services	P.O ou PNSPP	A dátamainan	A dátamainan
		P.O ou PNSPP	A déterminer	
Engins de	Services	P.O ou PNSPP	A determiner	A determiner
levage/terrassement -				
contrôle	G	D.O DNICDD	A 1/4	A 1/4
Installations électriques	Services	P.O ou PNSPP	A determiner	A determiner
Basse Tension - contrôle	G .	D.O. DNICDD	A 174	A 174
Installations électriques	Services	P.O ou PNSPP	A determiner	A determiner
Haute Tension - contrôle	g :	D.O. DIJODD	A 17.	A 17.
Portes automatiques	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A determiner
coulissantes - maintenance	~ .	n o nivenn		
	Services	P.O ou PNSPP		
Nettoyage de surfaces	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
vitrées	<u> </u>			
Service externe de	Services	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
prévention et de protection				
au travail				
Géolocalisation	Services	P.O ou PNSPP		
Terminaux de paiement	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Boissons et location	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
matériel Horeca				
Café	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Eau plate et pétillante	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Mises en bouche	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
(réceptions)				
Boulangerie	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Compositions florales	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Vêtements de travail	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Papier (SPW)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Enveloppes mandataires		P.O ou PNSPP		
(SPW)				
Enveloppes administratives	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Machine à affranchir	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	
Machine de mise sous pli	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	
Envois postaux	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	
Fournitures de bureau	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	
Cachets administratifs	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	
(SPW)		1.0 04111011		
Mobilier (de bureau)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	
(marché sur catalogue)	Jammaics	1.0 04 11011	1 GOLOTTIIIIO	1 GOLOTIIIIIO
Pneus	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Fournitures destinées aux	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	
véhicules	Juliliuics	I.O OUITNOIT	1 determine	1 determine
Huiles (SPW)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
munes (Sr W)	roummures	r.O ou PNSPP	A determiner	A determiner

Matériaux de forge	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Matériel pour les crèches	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Matériel à usage unique	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Tarmac à froid	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Gravier	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Déchets	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Bouteilles de gaz et de gaz	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
industriel				
Lutte contre les nuisibles	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Petit outillage ("non	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
électrique")				
Outillage électrique	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Tapis	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Produits d'entretien (SPW)	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Gestion du temps de travail	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
Achat de véhicules	Fournitures	P.O ou PNSPP	A déterminer	A déterminer
P.O. = procédure ouverte				
PNSPP = procédure négociée sans publication préalable				

5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente. Clôture de la séance publique.

Monsieur le Bourgmestre **Paul-Olivier DELANNOIS** clôture la séance à 19 heures 30.